

Plan de mise en valeur du **mont Royal**



VILLE DE MONTRÉAL
Centre de documentation Marie-Morin
Service du dév. économique et urbain
303, rue Notre-Dame est, Bur. 5.100
Montréal (QC) H2Y 3Y8

14752



Ville de Montréal

Plan de mise en valeur du **mont Royal**



14752

Lettre du maire

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

J'ai le grand plaisir de vous présenter le *Plan de mise en valeur du mont Royal*, qui représente l'aboutissement de la plus importante étude conduite jusqu'ici sur les potentiels, les enjeux et l'avenir de la montagne.

Adopté par le Conseil municipal du 17 décembre 1992, ce plan se fonde sur une vision réunifiée de la montagne en ce qu'il formule les orientations qui guideront les actions futures de conservation et de mise en valeur de l'ensemble de son territoire, et parce qu'il est, pour la première fois dans l'histoire du mont Royal, le fruit de la consultation et de la concertation entre la Ville de Montréal, les Villes d'Outremont et de Westmount, tous les propriétaires institutionnels et les citoyens de Montréal.

Ce document fait partie des outils majeurs de planification dont la Ville de Montréal se dote pour bâtir son avenir, tels que le Plan d'urbanisme et le Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres de Montréal.



Il exprime un engagement envers le symbole de notre ville le plus chéri des Montréalais. Il traduit tout particulièrement notre volonté de restaurer, de conserver et de mettre en valeur le parc du Mont-Royal, qui est l'un des joyaux de notre patrimoine, mais qui a souffert au cours de son histoire d'interventions malheureuses et connu de trop longues périodes de négligence. Le parc du Mont-

Royal nous rassemble tous, citoyens de Montréal, visiteurs familiers et de passage, dans le plaisir et l'apaisement qu'il nous offre. Ce plan contient les stratégies qui permettront d'agir pour protéger et garder vivantes sa richesse écologique, sa beauté et ses vocations.

Trois villes, des institutions prestigieuses et respectées, et les citoyens de Montréal sont ainsi mobilisés autour d'un projet commun qui concerne le parc et la montagne. Je vous invite à vous joindre à ce projet et je me réjouis d'avance de votre engagement.

Le maire de Montréal,

A handwritten signature in cursive script that reads "Jean Doré".

Jean Doré



Préface

Le Plan de mise en valeur du mont Royal vient clore une importante démarche d'études, de consultation des citoyens et de concertation avec nos partenaires municipaux, institutionnels et associatifs. Il est issu de la démarche la plus exigeante jamais entreprise au sujet de la montagne et représente un consensus historique au sujet de son avenir.



L'initiative prise par Montréal de formuler un Plan de mise en valeur et de le soumettre à la consultation publique, celle de lui donner un contenu intermunicipal auquel tous ses partenaires adhèrent, trouvent ainsi leur sens dans la riche nature patrimoniale de la montagne.

Le Plan de mise en valeur du mont Royal contient les orientations et les stratégies

S'il couronne en effet le travail de ces étapes cruciales, il ouvre une ère nouvelle de l'histoire de la montagne. Les idées fortes de cette nouvelle phase sont d'abord le partenariat entre Montréal, les Villes d'Outremont et de Westmount, les propriétaires institutionnels et les citoyens, la conservation du mont Royal et enfin sa valorisation.

Montréal jouit du rare privilège d'avoir en son coeur même un site aussi remarquable que le mont Royal. Sur son plus haut sommet repose un jardin naturel exceptionnel. Sur ses flancs se trouvent des institutions prestigieuses qui ont contribué à la richesse et à la renommée de la ville.

La montagne fait partie de nos paysages familiers. Elle participe à l'image et à l'identité de Montréal, elle en est devenue le symbole le plus populaire et elle constitue un patrimoine à tous ces titres dont la valeur est unique.

Au cours des ans, ce patrimoine a été menacé mais n'a pas été détruit. Toutefois ses principales qualités et ses richesses sont encore en péril et il devenait impératif que Montréal se dote d'un outil stratégique qui assure sa protection, la pérennité de sa valeur et le maintien de ses vocations.

d'une telle entreprise, sous la forme d'un plan d'action pour la mise en valeur du territoire tout entier de la montagne et, en particulier, du parc du Mont-Royal.

L'attachement des Montréalais à notre plus grand parc est profond et ne faiblit pas. Sa popularité et sa beauté, comme sa valeur écologique et patrimoniale dictent notre ligne d'action: il faut le restaurer, contrôler les effets d'interventions anciennes néfastes et d'années de laisser-aller. Il faut le doter d'un zonage de conservation et lui redonner la beauté des paysages qui justifient notre fidélité.

Le parc du Mont-Royal est notre jardin commun. C'est pourquoi nous devons tous continuer à l'aimer, à le fréquenter, tout en apprenant à découvrir ses différents visages et surtout à respecter sa fragilité et les conditions mêmes de son existence et de sa durée. Notre responsabilité de citoyens se résume dans cette fidélité et cet apprentissage, et je me réjouis de savoir que les Montréalais, comme tous les partenaires de Montréal, partagent la conviction que ce sont là aussi les objectifs de notre tâche commune.

Ce plan est le fruit de la concertation, il doit maintenant soutenir une nouvelle dynamique de partenariat. Il se constitue en document de référence pour les tâches qui nous attendent: un nouveau statut et un organisme de gestion pour la montagne, des programmes novateurs de financement des opérations de restauration du parc, un programme d'action pour les interventions de la Ville de Montréal à court et moyen terme.

La portée du Plan de mise en valeur du mont Royal est là, à la charnière de deux phases de l'histoire de la montagne: il est un jalon majeur mais surtout une base d'action commune à laquelle nous nous rallions tous. Je suis heureux de vous le soumettre aujourd'hui, de remercier toutes les personnes, les organismes et les municipalités qui ont contribué à sa formulation, et de vous inviter à vous joindre chacun à votre façon aux tâches qui nous attendent.



André Lavallée

Membre du Comité exécutif de la Ville de Montréal,
Responsable de l'aménagement,
du développement urbain et
du développement communautaire



Table des matières

Introduction :	5.5 L'éducation et la sensibilisation du public	29
La montagne et ses trois sommets	5.6 Les vocations	30
1. Le mont Royal comme patrimoine	5.7 Le statut	30
1.1 Un aspect de l'identité paysagère de Montréal	5.8 La gestion	30
1.2 Le rôle symbolique		
1.3 La centralité		
1.4 Dimensions patrimoniales		
2. Un grand jardin au cœur de la ville : le parc du Mont-Royal	6. Plan d'action pour la mise en valeur du mont Royal	33
2.1 Popularité et diversité des usages	6.1 Objectifs et contenu du plan d'action	33
2.2 Le plan d'Olmsted : vision, principes et réalisations	6.2 Propositions d'aménagement du mont Royal	33
2.3 Les contributions et appropriations ultérieures	6.2.1 Le milieu naturel	33
2.4 La succession des projets et des interventions : le parc comme enjeu	6.2.2 Le patrimoine historique	33
	6.2.3 L'accessibilité et les réseaux de circulation	34
	6.2.4 Les vues et les paysages	37
	6.2.5 Les usages	37
	6.2.6 L'art public	37
	6.3 La conservation et la mise en valeur du parc du Mont-Royal	38
	6.3.1 Orientations d'aménagement	38
	6.3.2 L'héritage olmstedien : principes d'aménagement	39
	6.3.3 Secteurs du parc et interventions de restauration et de conservation	40
	6.3.4 La conservation du patrimoine bâti et artistique	42
	6.4 Potentiels d'aménagement à la périphérie du parc	43
	6.4.1 Les parcours	44
	6.4.2 La mise en valeur du flanc nord	45
	6.4.3 La mise en valeur du flanc est	45
	6.5 Les voies bordant le mont Royal	45
	6.6 Études, expériences-pilotes et programme de suivi	47
	6.6.1 Études de faisabilité et d'impact	47
	6.6.2 Expériences-pilotes	47
	6.6.3 Programme de suivi	48
	6.7 Mesures de contrôle du développement urbain	48
	6.7.1 Le cas montréalais	48
	6.7.2 Une approche concertée avec les institutions	50
3. Le mont Royal : concurrences et morcellement		17
3.1 Le morcellement du territoire de la montagne		17
3.2 Le mont Royal comme patrimoine culturel		19
3.3 En résumé : un bilan nuancé		20
4. Les enjeux de la mise en valeur du mont Royal		23
4.1 Premier enjeu : assurer la pérennité des atouts de la montagne		23
4.2 Deuxième enjeu : corriger les tendances négatives de son évolution		24
4.3 Troisième enjeu : poursuivre et tirer parti des acquis de son histoire récente		25
5. Partenariat, conservation et valorisation		27
5.1 Le concept des trois sommets		27
5.2 La conservation		27
5.3 La valorisation		28
5.4 Entre conservation et popularité : un équilibre nécessaire		29

6.8 Statut juridique	51
6.9 Propositions en matière de gestion	
du mont Royal	52
6.9.1 Un nouvel organisme de gestion	52
6.9.2 Sa mission	52
6.10 Le financement des projets	52
7. La mise en œuvre du plan d'action	55
7.1 Le rôle de la Ville de Montréal	55
7.2 Programmation des interventions	55
7.2.1 Les critères de priorité	55
7.2.2 Les paramètres d'intervention	57
7.2.3 Les projets réalisés	57
7.2.4 Les projets en cours	57
7.2.5 Les projets prévus au PTI 1993-1995	58
Conclusion	59
Références	60

Liste des plans

- Plan 1 : Limites des municipalités et
des propriétés des institutions
- Plan 2 : Patrimoine
- Plan 3 : Accessibilité
- Plan 4 : Chemin de ceinture et axe nord-sud
- Plan 5 : Flanc nord
- Plan 6 : Avenue des Pins
- Plan 7 : Le concept des trois sommets :
principales interventions de mise en œuvre
- Plan 8 : Parc du Mont-Royal : plan de mise en œuvre

Liste des figures

- Figure 1 : Le plan Olmsted
- Figure 2 : Les huit unités de paysage identifiées
par Olmsted
- Figure 3 : Le concept des trois sommets





Introduction :

La montagne et ses trois sommets

Le mont Royal, appelé familièrement «la montagne» par les Montréalais, est une formation de collines pourvue de trois sommets autrefois parsemés de quelques villages qui ont été progressivement intégrés à trois municipalités. Les trois sommets de la montagne sont situés respectivement dans chacune de ces municipalités: le mont Summit à Westmount, le mont Murray à Outremont, et en territoire mont-réalais, le mont Royal. L'adéquation entre la réalité topographique de la montagne et ces trois juridictions municipales est un produit historique dont il faut aujourd'hui cerner et assumer les risques et la richesse.

Au chapitre des risques figure l'effacement de cet aspect important de la montagne dans l'image que l'on s'en fait généralement. Le grand public, par exemple, n'est pas toujours familier du fait que trois municipalités exercent leur juridiction sur ces trois sommets, et il tend à assimiler, et donc à réduire la montagne et ses trois sommets au seul parc du Mont-Royal. Il faut, en conséquence, aller au-delà de cette réduction de l'ensemble complexe que représente la montagne à une seule de ses parties. Le parc du

Mont-Royal est certes une composante essentielle du mont Royal, et sa popularité appelle un engagement ferme à son égard, mais il est solidaire de la montagne tout entière, qui est elle-même un grand territoire vert qu'il contribue à valoriser mais dont il bénéficie également.

Les rôles nombreux que remplit la montagne, les pratiques diversifiées qu'elle accueille, et son remarquable patrimoine naturel, bâti et paysager, lui confèrent sa complexité et exigent une approche unifiée et dynamique de son avenir. Il faut se donner les moyens de protéger en priorité le patrimoine naturel du parc, de dépasser la fragmentation territoriale actuelle de la montagne et donc le morcellement des actions qui risque d'accompagner celle-ci. C'est l'objet du présent Plan de mise en valeur du mont Royal.

Ce dépassement s'appuie sur une vision renouvelée de la montagne comme ensemble aux nombreuses facettes, au sein duquel se situe un grand parc urbain, le parc du Mont-Royal, dont la valeur patrimoniale tient en premier lieu à son caractère forestier et aux rôles qu'il joue dans la vie montréalaise.

La planification de la mise en valeur du mont Royal, commencée en 1987, a exigé une analyse des processus historiques qui ont conduit à la situation actuelle, et débouché sur une prise de conscience des enjeux des appropriations parfois conflictuelles dont elle a été l'objet au cours des ans et de l'absence de planification d'ensemble. Car si la multiplicité des aspects de la montagne constitue son originalité et fonde sa valeur patrimoniale, elle contient aussi le risque de la poursuite d'interventions ponctuelles qui serviraient peut-être des intérêts localisés au détriment de l'intérêt général.

L'intégration des divers aspects de la montagne autour de l'impératif de conservation du milieu naturel est la pierre angulaire de cette vision et elle requiert la concertation entre tous les partenaires qui ont le pouvoir d'infléchir son avenir. Elle nécessite aussi que soit poursuivi et approfondi l'engagement des propriétaires à formuler et mettre en action une forme particulière de gestion de la montagne, afin que chacune des actions de mise en valeur du mont Royal s'inscrive dans



le mouvement général de son unification.

Le concept des trois sommets traduit cette vision renouvelée et unificatrice de la montagne. Parce qu'il fait référence à un aspect particulier du relief de la montagne et à l'existence des trois juridictions municipales, il signifie à la fois un retour à ses caractères propres, et donc une compréhension fondamentale et globale de son génie particulier, et une direction pour l'avenir de sa mise en valeur. Ainsi l'expression «trois sommets» conserve-t-elle toute sa portée historique concrète tout en gagnant la force d'une image nouvelle qui devrait orienter les actions futures.

Le Plan de mise en valeur du mont Royal que nous proposons à présent est donc l'aboutissement d'un projet de planification dont la première étape, que nous rappelons ici, a été l'analyse du processus d'élaboration de ses divers rôles et celle de la constitution de sa valeur patrimoniale.

Les études qui ont nourri cette analyse ont abouti à une conscience renforcée de la valeur du mont Royal comme patrimoine. La signature de l'Accord de collaboration pour la protection et la mise en valeur du mont Royal concrétise cet-

te prise de conscience et formalise l'engagement des différents partenaires à protéger le caractère patrimonial unique du mont Royal, assurer la durabilité de ses qualités et faciliter la continuité de ses usages.

La Ville de Montréal a formulé en février 1990 le Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal. Parce que les enjeux d'un tel plan étaient multiples et concernaient la population régionale, ce plan a été soumis à la consultation publique par le Bureau de consultation de Montréal, en septembre 1990. Le Plan de mise en valeur que nous présentons ici prend en compte à la fois les acquis de la concertation entre partenaires qui ont conduit à la signature de l'Accord de collaboration pour la protection et la mise en valeur du mont Royal, ainsi que les résultats de cette consultation publique.

Après avoir structuré autour de quelques thèmes-clés l'analyse du processus historique de formation des rôles du mont Royal, le plan se donne pour tâche d'identifier, de manière globale et structurée, la problématique qui établit le mont Royal comme patrimoine à facettes multiples, et le parc du Mont-Royal à la fois comme patrimoine forestier et territoire très populaire. Il souligne

les concurrences qui ont marqué la formation historique de ce patrimoine.

Ce document cerne ensuite les enjeux de la mise en valeur du mont Royal et énonce les grandes orientations et les principes directeurs qui en découlent pour sa réalisation.

Enfin, il propose un plan d'action pour la mise en oeuvre du concept des trois sommets et, en ce sens, annonce et constitue la première phase de production d'un plan directeur de mise en valeur du mont Royal.

En résumé, le Plan de mise en valeur du mont Royal:

- *propose une vision renouvelée et unifiée de la montagne sous la forme du concept des trois sommets;*
- *énonce des principes directeurs de la mise en oeuvre de ce concept;*
- *propose un plan d'action et des priorités engageant le processus de production d'un plan directeur de mise en valeur du mont Royal.*



Le mont Royal comme patrimoine

1.1 Un aspect de l'identité paysagère de Montréal

Le mont Royal est l'une des dimensions essentielles du paysage montréalais. Inscrite dans le nom même de la ville, son évocation a prévalu, par exemple, dans la dénomination de Montréal sur le nom de Ville-Marie (1642).

Visible de loin, «la montagne» constitue, en dépit de sa faible hauteur (232,5 mètres au-dessus du niveau de la mer), un repère important dans l'horizon métropolitain et exerce à ce titre une fonction d'appel et de signal à l'échelle de la région comme à celle de la ville.

Ce rôle de repère se confirme dans les tableaux ou les images photographiques anciennes de Montréal et se poursuit aujourd'hui dans le symbole qu'utilise, par exemple, l'association les Amis de la montagne.

La courbe discrète et calme de la colline montérégienne reste donc, en dépit de la poussée dynamique des édifices sur ses flancs et ses abords, un des éléments identifiables de l'horizon de la ville que les habitants cherchent du regard

pour s'orienter ou pour le plaisir esthétique qu'elle procure.

Le mont Royal structure aussi l'étendue de l'agglomération, dont la trame orthogonale bute sur ses pentes, et dont il marque certaines des composantes territoriales: Montréal, Outremont, Westmount, tous ces noms disent de quel côté de la montagne le citadin marche ou réside.

1.2 Le rôle symbolique

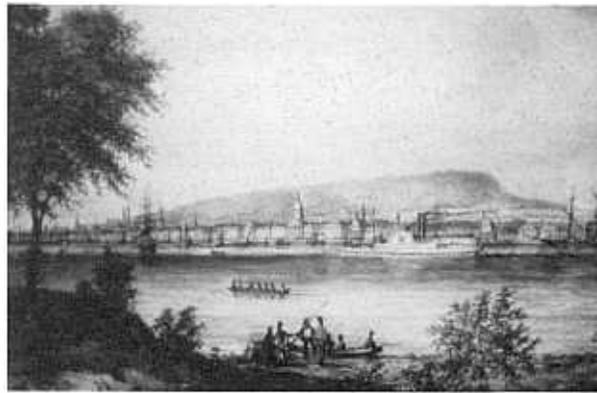
La montagne contribue à l'image et à l'identité de Montréal, dont elle est de surcroît le symbole le plus populaire.

La continuité et la complexité de ce rôle symbolique au cours de l'évolution de Montréal constituent un des aspects majeurs de la réalité actuelle du mont Royal dont l'histoire est marquée par les occupations amérindiennes d'abord, puis lors de la conquête, par sa prise de possession par Jacques Cartier, puis par Maisonneuve.

Si la conquête et ses symboles définissent une dimension encore sensible de son statut, ce sera au tour des

grands propriétaires de le faire évoluer. Jusqu'au XIXe siècle, la montagne est ponctuée de «fermes» et de vergers et se maintient comme lieu de villégiature et de loisir. Le mont Royal est alors inaccessible à la plupart des Montréalais et les demeures bourgeoises qui vont à une date plus tardive s'installer sur ses abords contribueront à son image de territoire prestigieux et quelque peu lointain.

L'aménagement des cimetières ruraux Mont-Royal et Notre-Dame-des-Neiges en 1852 et 1855, puis l'établisse-



ment de la chapelle Saint-Joseph en 1904, vont sans doute ouvrir la montagne à des usagers plus nombreux, mais leur présence même et le respect que ces lieux inspirent, vont lui conférer une dimension sacrée.

Visible de loin, la silhouette du mont Royal est un repère dans le paysage de la ville.



Les cimetières ruraux du mont Royal ont été aménagés au milieu du XIX^e siècle.

Le développement institutionnel entamé sur son flanc sud va faire voisiner les membres des communautés religieuses et universitaires. Ces dernières accomplissent souvent des tâches semblables



dans les lieux d'enseignement comme l'Université McGill, mais aussi les lieux de soins que sont l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Royal-Victoria qui vont être



Le grand chalet est un élément important du patrimoine bâti de la montagne.

édifiés en 1859-61 et en 1891-93. La construction de l'Université de Montréal sur son flanc nord en 1928-31 puis en 1941-42, va accentuer ce développement institutionnel.

En marge de son rôle symbolique, le mont Royal remplit aussi un rôle utilitaire qui contribue à l'originalité de son statut. Le ministère de la Défense nationale y possède trois propriétés; il sert de château d'eau depuis 1853 avec la construction du réservoir Redpath, et il accueille sur l'un de ses sommets la tour de télédiffusion de Radio-Canada, érigée en 1952, et depuis, d'autres antennes de télécommunication.

1.3 La centralité

Situé au coeur géographique de Montréal, le mont Royal est ouvert sur la ville et rendu accessible par de nombreux chemins, des rues, des escaliers, des passages traversant les institutions qui occupent son territoire. Sa centralité et son accessibilité, s'ajoutant à sa valeur symbolique et à l'attachement que manifestent les Montréalais à l'égard, en particulier, du parc du Mont-Royal, en font un pôle d'attraction régional dont la fréquentation annuelle varie autour de trois millions de visiteurs qui viennent des quartiers proches, comme le Plateau-Mont-Royal, Côte-des-Neiges, Milton-Parc mais aussi de zones plus éloignées comme le quartier Rosemont, le West-Island, Laval, la Rive-Sud.

Cette fréquentation révèle la continuité et la croissance des appropriations populaires d'un territoire qui fut longtemps inaccessible à la majorité des Montréalais.

1.4 Dimensions patrimoniales

Le patrimoine naturel

Il est en premier lieu et de manière essentielle représenté par le parc du Mont-Royal, vaste espace naturel qui contribue de manière substantielle à la qualité de l'environnement urbain. À ce rôle écologique important s'ajoute un grand pouvoir d'attraction issu du fait même de son caractère de territoire boisé situé au coeur de la ville.

Le patrimoine forestier du parc du Mont-Royal s'enrichit de son inscription au sein du mont Royal tout entier, qui est lui-même un patrimoine naturel en tant que montagne boisée qui donne à la ville sa topographie originale. Les escarpements rocheux et la forêt demeurent les traits dominants du mont Royal et à ce titre, il représente à la fois un environnement dont les qualités esthétiques peuvent être mises en valeur et une ressource sur le plan du loisir et des activités pédagogiques d'éveil à l'interprétation du milieu naturel.

Le mont Royal contribue aux qualités particulières des paysages des villes et institutions qui l'occupent: les pentes abruptes butant sur des axes urbains importants tels l'avenue des Pins ou l'avenue Cedar, les affleurements rocheux et les boisés qui le bordent, et les côtes le long du chemin de la Côte-Sainte-Catherine ou de l'avenue des Pins donnent à ces artères leur topographie et leurs images fortes.

Le patrimoine bâti

Le mont Royal est marqué par un patrimoine bâti diversifié. Outre les institutions universitaires et collégiales, les hôpitaux et les nombreux manoirs cossus du Mille Carré, on trouve des conciergeries importantes comme le Trafalgar et des ensembles originaux comme le Redpath Crescent.

D'autres édifices ont une valeur patrimoniale en tant que témoins d'actions successives sur un territoire chargé de symbolisme et en tant que supports d'usages traditionnels qui parfois se perpétuent aujourd'hui. C'est le cas de la maison Smith, qui témoigne du passé du mont Royal comme «campagne», celui du pavillon du lac aux Castors, et celui du grand chalet, construit en 1931-32 et dont l'usage cérémoniel, populaire et éducatif

se maintient. Le rôle utilitaire de la montagne a lui aussi suscité l'apparition d'un héritage architectural particulier: la caserne militaire, le quartier général du Service de la prévention des incendies, les bâtiments de Radio-Canada entrent dans cette catégorie.

Le patrimoine artistique

Il comprend les sculptures, comme le monument Sir Georges-Étienne-Cartier, et les oeuvres du Symposium situées à proximité de la maison Smith, mais aussi l'art funéraire des cryptes et mausolées des cimetières et les nombreux éléments architecturaux et décoratifs qui ponctuent le territoire, comme les portes d'entrées, les clôtures de fer forgé, les murets de pierre.

Le patrimoine paysager

Les riches paysages urbains qui cernent la montagne et qui sont uniques à Montréal constituent le premier aspect de ce patrimoine paysager issu de l'intégration, au cours des ans, d'édifices prestigieux au cadre topographique exceptionnel.

Une autre dimension patrimoniale qui ne concerne pas les objets bâtis ou sculpturaux doit aussi être prise en compte. Il s'agit des vues et panoramas sur la ville qui s'étendent à partir du mont Royal vers

toutes les directions de la ville et de la région. Ces vues constituent un patrimoine certes intangible, mais pourtant recherché par la grande majorité des usagers de la montagne. De la même manière, le jeu du repé-

Un aspect du patrimoine artistique : mausolées et monuments funéraires.



rage à distance de la tour de l'Université de Montréal, de la coupole de l'Oratoire Saint-Joseph, ou de la croix de la Société Saint-Jean-Baptiste au



sommet du mont Royal fait partie des réflexes montréalais. Tous ces éléments sont des points de repère qui composent un paysage propre à Montréal.

La croix érigée au sommet du mont Royal : un symbole et un repère.



Un grand jardin au cœur de la ville : le parc du Mont-Royal

2.1 Popularité et diversité des usages

Le site du parc du Mont-Royal a fait, tout au long de son histoire, l'objet d'un grand nombre d'appropriations que motivaient ses qualités de vaste jardin naturel, sa topographie et sa localisation. Ces traits forment aujourd'hui encore un profil unique de « montagne » boisée assez abrupte pour susciter un appel vers l'un de ses sommets, assez basse pour la rendre accessible à de nombreux visiteurs. Sa localisation en fait un parc de proximité, mais ses dimensions et ses qualités forestières en font un parc dont le rayonnement est régional. Il manifeste des valeurs de liberté, d'évasion et de beauté au cœur de la ville et joue à ce titre un rôle fédérateur des divers quartiers de celle-ci, à laquelle il fournit à la fois un pôle d'attraction, un espace de rencontre et de rassemblement, mais aussi un lieu de solitude, de retrait et de calme.

Les qualités naturelles du parc constituent les enjeux mêmes de sa popularité. Inauguré en 1876, il devait marquer l'ouverture de la montagne à des usages plus populaires et à une fréquentation in-

tensive. Ce n'est pourtant qu'au cours des premières décennies de ce siècle qu'il remplit progressivement cette vocation qui s'affirme aujourd'hui pleinement.

La multiplicité des activités pédagogiques et de loisir qui prennent aujourd'hui place dans le parc, la tradition soutenue des grands rassemblements festifs et ludiques en toute saison, le côtoiement des promeneurs de tout âge et de tout milieu, la possibilité encore très réelle de jouir du calme et de la solitude dans un lieu pourtant très fréquenté, font du parc du Mont-Royal un des hauts lieux de la sociabilité montréalaise de plein air.

fonction intégratrice des groupes variés qui forment aujourd'hui la population mont-réalaie. C'est pourtant sur un fond d'usages élitaires de la montagne que le projet de parc du Mont-Royal émerge d'abord. Vers 1850, de larges sections du parc sont paysagées à l'intention des résidents des grandes demeures qui réclament bientôt une route de ceinture et l'aménagement d'un parc largement ouvert au public.

L'époque croit aux vertus de l'exercice et de la marche au grand air, et l'idée d'amélioration de la santé publique prend un aspect résolument démocratique. L'aspect esthétique

Le parc du Mont-Royal est l'une des destinations les plus populaires des Montréalais.



Parce qu'il est accessible à tous et que des jeux et plaisirs traditionnels s'y poursuivent saison après saison sans grandes contraintes, il remplit une

fonction intégratrice des groupes variés qui forment aujourd'hui la population mont-réalaie. C'est pourtant sur un fond d'usages élitaires de la montagne que le projet de parc du Mont-Royal émerge d'abord. Vers 1850, de larges sections du parc sont paysagées à l'intention des résidents des grandes demeures qui réclament bientôt une route de ceinture et l'aménagement d'un parc largement ouvert au public.

de le transformer en parc public. Quand le projet est lancé en 1867, le soutien d'une partie de la presse est enthousiaste et l'architecte de paysage le plus célèbre de son temps, Frederick Law Olmsted, qui a par exemple dessiné le Central Park de New York, est engagé pour sa conception.

2.2 Le plan d'Olmsted : vision, principes et réalisations

Le projet de la transformation du mont Royal émerge dans le contexte du mouvement d'idées humanistes qui marque la seconde moitié du XIXe siècle. L'hygiénisme, mais aussi une certaine vision démocratique des parcs urbains sont à la base de ce projet, mais n'en résument pas tous les aspects. Aux motivations sociales s'ajoutent d'autres dimensions, dont le symbolisme de la montagne et ses qualités esthétiques.

L'engagement de Frederick Law Olmsted en 1874 révèle l'idéalisme ambiant, car l'architecte du paysage américain est connu pour sa vision inspirée du rôle que doivent jouer les grands parcs de son temps. Il considère que la vie

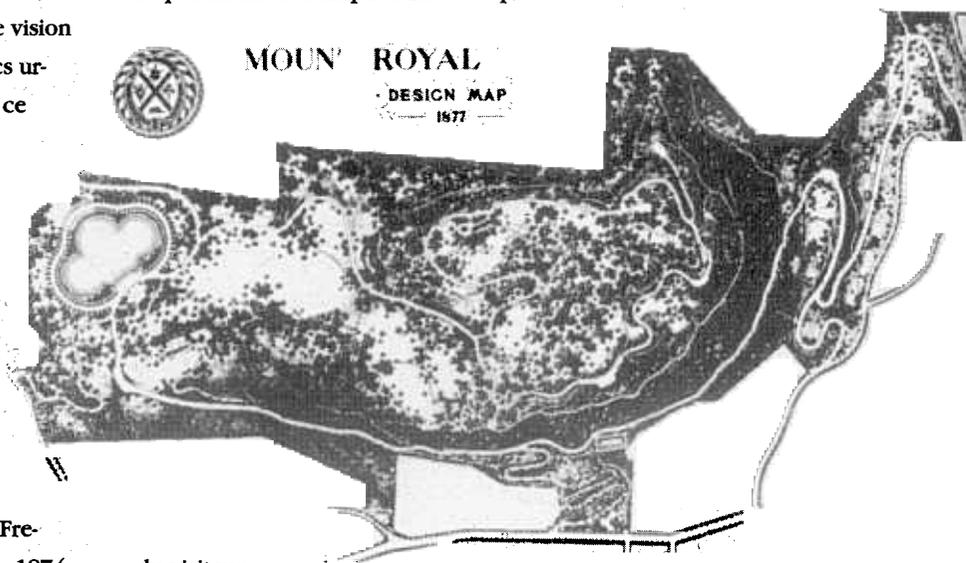
citadine est agitée, fragmentée, parfois malsaine. Par opposition, le monde naturel et les symboles de la nature que sont les grands parcs se voient parés de bien des vertus: la beauté, la tranquillité, le charme, la possibilité de jouir du grand air, vertus d'où découlent ce que le vocabulaire du temps désigne alors comme les effets «thérapeutiques» de la fréquentation des parcs.

Le praticien actif et réaliste que fut Olmsted va pourtant plus loin que les idées admises de son époque. Un grand parc urbain est à ses yeux un lieu où la beauté de la composition d'ensemble remplit un rôle d'apaisement et d'inspiration

au lieu de proposer un plan qui tire profit des contraintes de la topographie. Les éléments-clés de son inspiration se trouvent donc non seulement dans ses positions personnelles d'artiste mais aussi dans son respect des atouts mêmes de la montagne.

Le résultat est d'abord un mélange savant et équilibré entre un itinéraire qui permettait d'aborder et de découvrir la montagne progressivement, de manière quasi cérémonielle. Ce chemin conduit aux points de vue et donc à des espaces de rassemblement, alors que d'autres, plus sylvestres, offrent plus de calme et d'intimité.

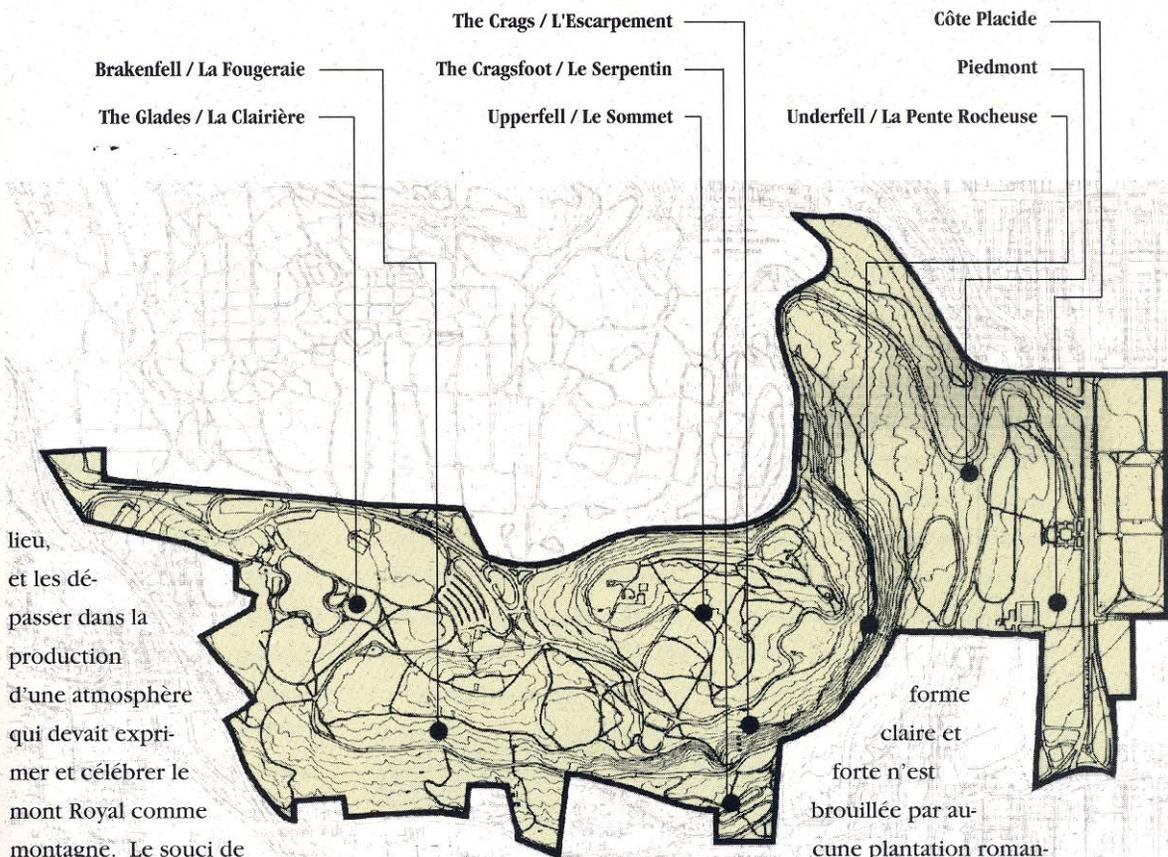
Figure 1 : Le plan Olmsted du parc du Mont-Royal : une vision d'un grand parc urbain populaire.



du visiteur, mais aussi un espace privilégié de rencontre entre les citoyens.

Dans le cas particulier du parc du Mont-Royal, Olmsted fait preuve d'une grande sensi-

L'idée de cheminement est d'autant plus importante dans le plan du parc qu'elle devait s'enraciner dans une analyse scrupuleuse de la topographie et de la végétation du



lieu, et les dépasser dans la production d'une atmosphère qui devait exprimer et célébrer le mont Royal comme montagne. Le souci de la composition, fondamental dans l'approche olmstedienne, s'appuyait sur l'intention de faire du parc du Mont-Royal un ensemble de paysages d'apparence naturelle, ouvert sur le panorama de la ville.

Olmsted voyait aussi dans le parc du Mont-Royal un espace d'activités dynamiques mais non organisées, pour lequel il prévoyait essentiellement de vastes étendues ouvertes, sans équipements particuliers qui devaient, encore une fois, encourager des usages spontanés et le rassemblement de toutes sortes de visiteurs.

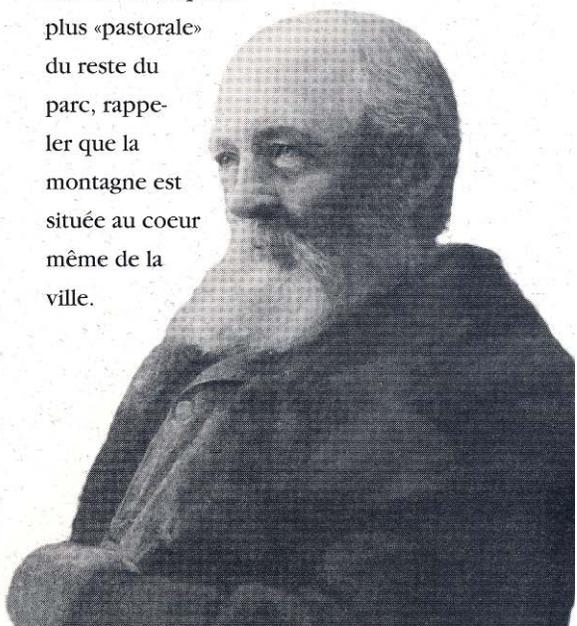
À ces principes de respect de la topographie, de hiérarchie des cheminements, de jouissance de la beauté de paysages forestiers composés dans

un souci d'équilibre entre les espèces indigènes et les apports exogènes et de vastes panoramas, de coexistence de territoires de calme et d'animation, s'ajoute celui de plus grande accessibilité de la montagne. Olmsted a établi d'emblée l'idée d'accès multiples comme réponse aux besoins de tous les citoyens, et non plus seulement à ceux de ses voisins fortunés. Il accordait la priorité aux accès situés sur le flanc est de la montagne où résidaient les Montréalais moins privilégiés, complétant ainsi les entrées au parc par les quartiers élégants.

Lorsque plus tardivement dans l'histoire du projet de parc du Mont-Royal il est amené à dessiner le futur réservoir, il opte pour un bassin dont la

régulièrement plantée d'une double rangée d'arbres qui en suit les courbes symétriques est conçue pour la promenade à pied, à cheval, et en voiture, et donc encore une fois comme un lieu de rassemblement. Un édifice public est prévu et l'ensemble devait avoir un caractère formel, devenir un pôle d'attraction et par effet de contraste entre ce point focal fort et l'atmosphère plus «pastorale» du reste du parc, rappeler que la montagne est située au coeur même de la ville.

Figure 2 : Les huit unités de paysage définies par Olmsted.



Cette complexité des intentions et leur articulation équilibrée se retrouvent dans la mesure avec laquelle il propose d'édifier des bâtiments discrets utilitaires, comme des étables, ou qui facilitent la sociabilité, comme un restaurant ou des terrasses. Elles se retrouvent aussi dans la manière de prendre en compte les qualités topographiques et végétales de chacune des huit zones qu'il désigne dans le parc: le Sommet (Upperfell), l'Escarpe (the Crags), la Pente rocheuse (Underfell), la Fougeraie (Brackenfell), la Clairière (the Glades), le Serpentin (the Cragsfoot), le Piedmont et la Côte placide. Ces désignations ont abouti à des compromis qui devaient à la fois permettre de conserver le caractère d'origine de ces zones et les usages appropriés.

Elles dictent un itinéraire lent et cérémoniel du pied de la montagne vers le sommet, sur un chemin dont les méandres devaient se dérouler comme au flanc d'une montagne escarpée. Enfin, elles sont présentes dans sa manière de traiter les aspects originaux de la topographie, tels les escarpements ou le sommet, comme autant d'occasions de renforcer le sentiment d'être dans la montagne. Dans ce dernier cas, comme dans tous les autres aspects de son approche, l'usage et la fonction, le souci esthétique, la recherche d'effets paysagers et la connaissance du milieu naturel sont abordés de manière globale et unifiée.

Le plan d'Olmsted ne sera que très partiellement réalisé, en dépit de l'accueil favorable que lui réservent les Montréalais et les réalisations ne res-

pecteront pas tous ses scrupules: un seul chemin principal, appelé aujourd'hui chemin

Olmsted et une terrasse à l'emplacement de l'actuel belvédère du grand chalet sont construits. Bien des conditions qui lui semblaient indispensables à

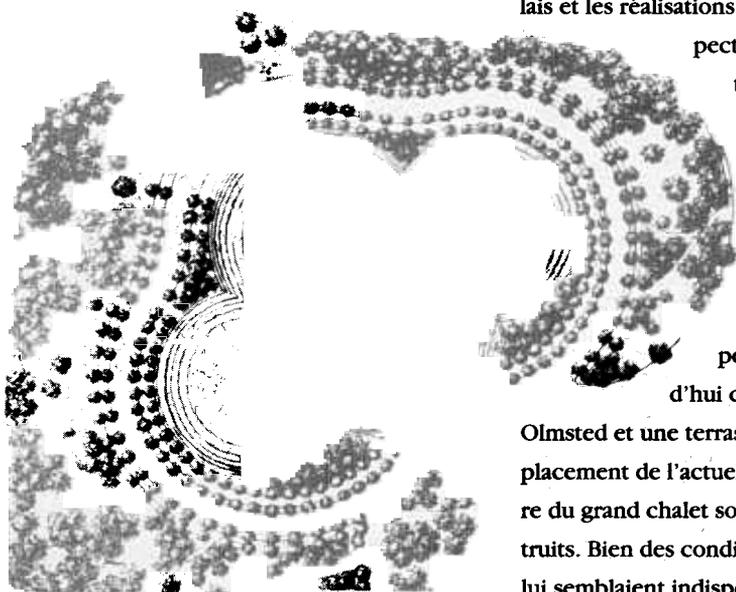
la réalisation d'un parc à la fois écologiquement viable, ouvert à tous, actif et pourtant contemplatif n'ont pas été remplies.

Au cours des ans, particulièrement durant une période de grave récession économique, le mont Royal continue à être perçu comme un territoire lointain et peu accessible à la masse des citoyens. Mais il continue d'être l'objet de convoitises sans que, pendant longtemps, une vision d'ensemble de son avenir ne s'affirme.

2.3 Les contributions et appropriations ultérieures

Le parc du Mont-Royal est aujourd'hui un territoire d'autant plus riche qu'il a subi les effets des mouvements successifs qui ont altéré et rendu plus complexe la ville de Montréal elle-même. Des architectes et architectes paysagistes ont contribué tour à tour à en marquer l'étendue, rivalisant avec des ingénieurs des transports, des ligues sportives et d'embellissement, et des groupes de réformistes sociaux.

La diversité des contributions à l'évolution du parc révèle la continuité et la puissance du désir de tous ces groupes d'investir la montagne tout



entière tout le long de son histoire. Elle révèle aussi des projets concurrents et une dynamique d'appropriation qui la morcelle au profit d'institutions ou d'organismes dont les interventions vont avoir des effets d'un bonheur inégal.

Au-delà de ces concurrentes, la popularité du parc croît de manière soutenue jusqu'à nos jours et tous les éléments qui composent son paysage forment aujourd'hui un tout qui est justement l'objet de l'attachement des Montréalais, un ensemble d'une grande charge symbolique et émotive.

Cette popularité a été servie par exemple, par le militantisme de groupes comme l'Association des parcs et terrains de jeux de Montréal, créée en 1897, qui débouche en 1915 sur l'aménagement en terrain de jeux du «Fletcher's Field», soit l'actuel parc Jeanne-Mance. Dans les années 30, l'architecte paysagiste Frederick Todd dessine le lac aux Castors sur l'emplacement d'un marécage. Son talent réside dans la conception d'une forme calme et dans un aménagement des rives qui renforce le caractère apparemment naturel du parc. Et bien qu'il n'ait pas suivi l'option formelle d'Olmsted, ce lac joue bien le rôle de point focal dans le parc voulu par ce dernier depuis sa

création, et son animation ne se dément pas.

L'accessibilité du parc dont l'enjeu majeur était là encore sa popularité, a toujours été traitée en fonction des mentalités des époques qui se sont succédées depuis son inauguration. Elle a été rendue plus grande grâce d'abord à un funiculaire, construit en 1844 sur le flanc sud-est de la montagne, et qui va permettre jus-

et donc de vaincre l'obstacle que représente la montagne par une route panoramique.

Enfin, des échangeurs routiers furent construits aux intersections entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le chemin Remembrance, les avenues du Parc et des Pins.

C'est la vocation de territoire à la fois prestigieux et populaire du parc qui est aussi à



qu'en 1918 un accès rapide et direct au sommet du parc. Deux lignes de tramway vont amener les visiteurs au parc par le versant ouest à partir de 1924, par le côté est à partir de 1930. Lorsque la voiture particulière devient un symbole de modernisme, la voie Camillien-Houde est construite et inaugurée en 1961. L'objectif est de relier l'est et l'ouest de la ville,

l'origine de la contribution d'architectes de renom, comme Maxwell, Marchand et Haskell sous la forme d'un élégant pavillon construit en 1906, situé à l'ouest du débarcadère du funiculaire et dont les abords sont aménagés selon les plans de Frederick G. Todd. Aujourd'hui remplacé par le grand chalet édifié selon les plans d'Aristide Beaugrand-

Le pavillon du lac aux Castors contribue de manière remarquable à la vocation d'espace populaire du parc du Mont-Royal.

Champagne en 1931-32 et qui commande le belvédère le plus fréquenté du parc. Le pavillon Maxwell-Marchand-Haskell a joué un rôle important, que ne remplit pas le chalet aujourd'hui, et qui a disparu du parc tout entier. Restent les activités et le dynamisme qui se concentrent de nos jours, en particulier en hiver, autour du pavillon du lac aux Castors, dont la facture moderne datant de 1961 est due au bureau de Hazen Sise et Guy Desbarats.

2.4 La succession des projets et des interventions : le parc comme enjeu

Tous ces éléments constituent le patrimoine bâti du parc du Mont-Royal et tous ont eu pour pivot son pouvoir d'attraction comme espace boisé, son accessibilité et donc son appropriation grandissante par des couches de plus en plus larges de la population au cours de ce dernier siècle.

La question de l'accessibilité est de surcroît étroitement liée aux énergiques interventions particulières qui ont marqué son histoire écologique. La montagne perd, lors de coupes systématiques effectuées en 1863, une bonne partie de sa forêt, provoquant une

vive réaction de la part d'une partie de l'opinion publique de l'époque. La destruction des sous-bois en 1954 va également appauvrir le patrimoine naturel de la montagne et ne sera pas compensée par le programme de reboisement entrepris en 1961.

Tout aussi énergiques sont les visions, souvent complexes, parfois grandioses, avancées par exemple par le projet Mainville qui propose en 1902, de relier l'île Sainte-Hélène au sommet du mont Royal par un téléphérique soutenu par deux tours semblables à la Tour Eiffel.

On suggère aussi en 1949 la construction dans le parc d'un planétarium assorti d'un théâtre et de services pour 5000 skieurs, et dans le cadre du plan Clarke et Rapuano de 1960, un complexe comportant un grand nombre de gros équipements. Le projet d'une tour sur la montagne, avancé en 1985, suscite de vives réactions et engage un processus de réflexion sur la nécessité «d'appréhender» la montagne dans ses multiples aspects avant de formuler un plan pour sa mise en valeur.

D'autres appropriations parcellaires et symboliques sont dans le droit fil de l'histoire plus ancienne du parc com-

me de la montagne tout entière. C'est le cas de Radio-Canada, par exemple, et dans un registre tout à fait différent, de la construction en 1924 par la Société Saint-Jean-Baptiste d'une croix aujourd'hui intégrée à l'horizon de la ville.

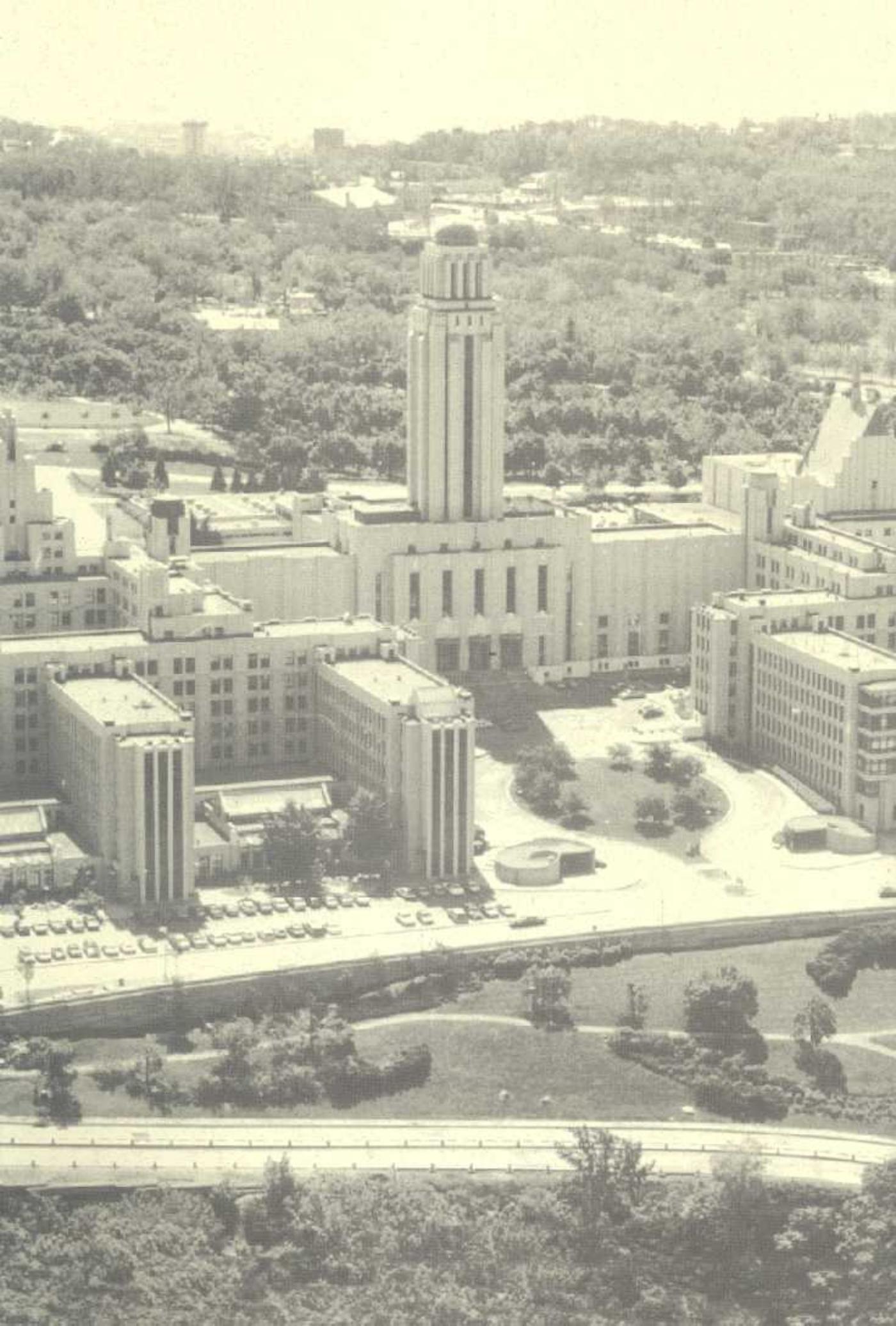
Enfin, le parc est longtemps et jusqu'à une époque récente, en dépit des illustrations nombreuses de la place privilégiée qu'il occupe dans le paysage physique et social de Montréal, laissé dans un état de relative négligence. Le reboisement ne se poursuit pas de manière systématique, l'entretien et le renouvellement des boisés et des chemins ne sont pas suffisants, l'érosion des sols se poursuit rapidement, les rénovations des édifices doivent être entreprises, comme devraient l'être celles des escaliers et accès, les voies de ceinture et les articulations entre ville et montagne.

La situation du parc est résumée par ces conflits d'appropriation sur fond de dégradation progressive et par la montée des oppositions populaires à cette dynamique particulière.

De ces oppositions émergent deux idées fortes. La première établit le parc comme patrimoine écologique qui doit

être protégé des appropriations issues d'intérêts particuliers, qui ne prennent pas en compte la valeur globale du parc comme patrimoine commun et formule l'urgence de sa conservation. La seconde définit l'appropriation du parc comme un phénomène populaire qui concerne tous les citoyens et qui est sous-tendue par la conscience commune de la nécessité de la protection de ses qualités écologiques.

Le parc du Mont-Royal est ainsi un patrimoine au sens plein du terme, puisque les Montréalais retrouvent dans ses limites les traces des réussites successives et des gestes moins heureux des bâtisseurs mêmes de leur ville. Ce point de vue s'applique à la montagne dans son ensemble, aussi faut-il poursuivre cette analyse historique pour orienter la stratégie de la mise en valeur du mont Royal.



Le mont Royal : concurrences et morcellement

3.1 Le morcellement du territoire de la montagne

La montagne dans son ensemble, le parc en particulier, ont toujours suscité l'intérêt de tout ce que la société montréalaise compte, à chaque époque, de représentants dynamiques, prestigieux et respectés de la communauté religieuse établie, de la grande bourgeoisie industrielle et marchande, du monde universitaire et hospitalier. Les autorités municipales acquiescent aussi à des projets issus d'organismes dont les vocations sont diverses, les unes mondaines, les autres civiques ou économiques.

Les propriétés de la mission sulpicienne inaugurent au XVIIe siècle ce morcellement du territoire de la montagne et fondent la tradition des installations successives des diverses institutions religieuses dont la vocation éducative, théologique et hospitalière est de nos jours encore fermement ancrée dans son paysage. La présence et l'action des institutions catholiques et protestantes prennent des aspects différents, quoique parfois contemporains: le cimetière protestant, par exemple, ouvre ses

portes en 1852 et le cimetière catholique en 1855. Suivent les constructions nombreuses dont elles ont l'initiative, des couvents et monastères, des collèges et des hôpitaux qui ponctuent la montagne sur tous ses flancs de leur présence monumentale.

La toponymie des abords de la montagne, comme son patrimoine bâti, témoignent de nos jours d'une époque où les grands capitaines d'industrie achetaient des domaines et faisaient bâtir des résidences d'une opulence alors peu répandue à Montréal. Dès la fin du XVIIIe siècle et pendant la première partie du XIXe siècle, McTavish, McGill et Redpath contribuent fortement à l'empiétement de la ville sur la montagne, comme le feront par exemple Monk, Molson et une dizaine d'années plus tard, Smith, Sir Hugh Allan ou Lyman. De manière symptomatique, lorsque les expropriations débutent en 1872 pour constituer le parc du Mont-Royal, il n'y a alors que seize propriétaires concernés. Dans ce cas également s'amorce un mouvement, remarquable par son dynamisme et ses ambitions, de transformation des abords et des pentes de la montagne en quartiers résidentiels patri-

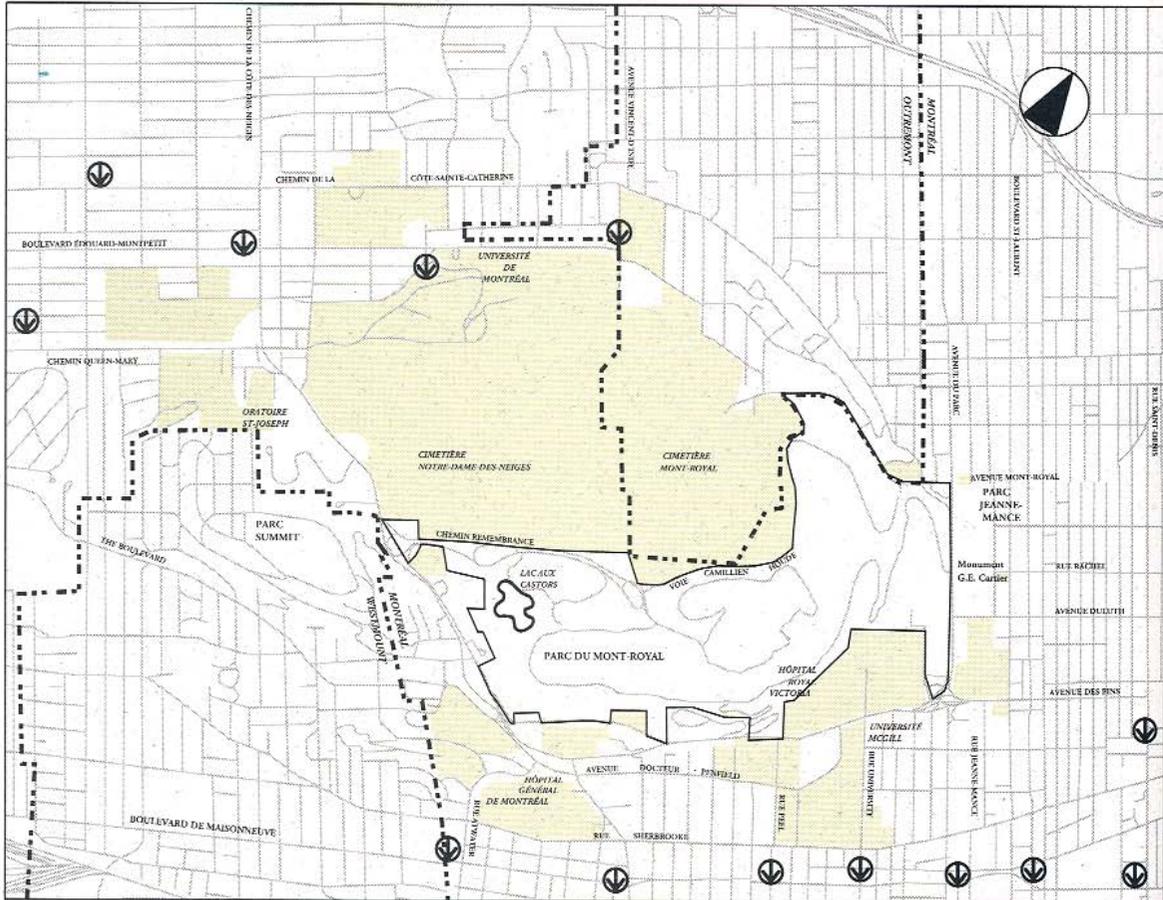
ciens. Le Mille Carré, issu de ce mouvement, sera constitué entre 1900 et 1930 et comprendra non seulement des manoirs mais aussi des édifices d'appartements de luxe, comme le Trafalgar et le Gleneagles. Lorsque dans les années 60, la spéculation immobilière entreprendra d'investir le Mille Carré, elle exploitera à son tour les avantages de la montagne pour édifier des immeubles collectifs.

La formation du village d'Outremont, en 1875, puis son accession au statut de ville en 1895 et à celui de cité en 1915, marquent l'appropriation du piedmont du mont Royal à des fins diverses, mais dans ce cas aussi, généralement prestigieuses.

Dotée dès le début du XXe siècle d'un plan d'aménagement, Outremont déploie très tôt de grands efforts dans l'aménagement paysager de ses parcs et de ses rues dont le plan en damier s'adapte à la topographie de la montagne pour donner, entre l'avenue du Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine,



Plan 1 : Limites des municipalités et des propriétés des institutions



un quartier résidentiel opulent, dit «Outremont-En-Haut». Les forts escarpements du chemin de la Côte-Sainte-Catherine et de l'avenue du Mont-Royal sont ainsi ponctués de grandes demeures bourgeoises, de couvents et d'écoles monumentaux, de parcs et d'églises, et de l'hôtel de ville d'Outremont.

La monumentalité des institutions et l'ampleur des demeures s'inscrivent dans la dimension prestigieuse de la montagne tout entière, et se prolongent dans les conces-

sions qui sont accordées à des associations nées de la vague des sports mondains. Ce sera le cas, par exemple, du Montreal Hunt Club, fondé en 1818, et qui organisera des chasses à courre sur certains terrains de la montagne pendant près d'un siècle, jusqu'en 1925. Ces associations font du mont Royal leur lieu d'élection, animé l'hiver et l'été par une société enthousiaste sinon vraiment populaire.

Enfin, le mont Royal a été choisi comme site pour quelques événements civiques et a

acquis, avec l'inauguration du monument érigé en l'honneur de Sir Georges-Étienne-Cartier, en 1919, un héritage politique qui va étendre et consacrer la vocation de grande voie urbaine de l'avenue du Parc.

L'histoire du mont Royal est ainsi celle des multiples tentatives d'en faire un territoire tour à tour réservé à une élite bourgeoise, véritablement populaire ou économiquement rentable.

Le parc du Mont-Royal, on l'a vu, n'est pas en reste. Son

histoire, comme celle du mont Royal, est marquée de quelques oppositions soulevées par les interventions ponctuelles qui ont appauvri son potentiel forestier, ses qualités environnementales ou risquaient de réduire considérablement son potentiel d'usages.

L'opposition du public aux plus récentes tentatives de cette nature se situe donc dans le droit fil d'autres oppositions plus anciennes. Elle a eu pour effet bénéfique de provoquer de fortes résistances et de conduire à une réflexion globale sur les risques que posent les concurrences et les interventions ponctuelles sur le territoire de la montagne et dans le parc en particulier.

3.2 Le mont Royal comme patrimoine culturel

Situé au coeur de la ville, le mont Royal est généralement associé au parc lui-même et donc à des images forestières, à l'idée d'espace naturel d'autant plus cher aux citoyens que les grands parcs urbains semblent aujourd'hui menacés. Il est aussi associé à l'idée de refuge, non seulement pour les usagers qui viennent y jouir des plaisirs qu'offrent les parcs, mais aussi pour les animaux, dont les oiseaux pour

lesquels des sanctuaires sont déjà établis. Le parc permet aussi la protection des arbres ou de milieux écologiques particuliers. C'est en ce sens que le parc constitue un patrimoine naturel.

Ce patrimoine naturel s'inscrit de manière privilégiée dans l'ensemble du territoire de la montagne qui est elle-même, on l'a vu, un patrimoine dans un sens plus large puisqu'il couvre l'architecture,

promenades, des jeux des enfants et plus récemment, des activités d'éveil à la nature, des initiatives d'éducation du public.

La montagne est ainsi le lieu où s'inscrivent à la fois l'histoire commune des Montréalais et certains aspects saillants de leurs histoires particulières. Trait original du paysage physique de la ville, elle est également une dimension de son paysage moral, puisque



les paysages, les vues, l'art séculier et religieux, l'art funéraire et nombre d'exemples d'art décoratif.

À ce legs s'ajoutent les traditions des usages que la population fait de la montagne et du parc, celle des activités de loisir, des rassemblements, des

ses fondateurs, ses élites historiques et toutes les composantes de sa population actuelle y sont accueillis et y laissent les marques de leurs appropriations.

Aux usages élitaires du passé se sont ainsi ajoutés des usages populaires contempo-

Le parc du Mont-Royal constitue un patrimoine naturel remarquable au coeur de la ville.

rains qui reflètent dans le parc du Mont-Royal, ainsi qu'en de nombreux parcs publics mont-réalais, les changements démographiques propres à la ville de Montréal elle-même, y compris de manière remarquable, la multiethnicité.

Le concept de patrimoine culturel rend cette complexité des diverses dimensions patrimoniales de la montagne, remplace celle de patrimoine naturel dans le contexte qui est le sien tout en la valorisant, reconnaît son importance pour le paysage physique et social de Montréal en particulier, mais aussi rend justice à son unité. Il couvre, dans le cas du mont Royal, les oeuvres de la nature, celles des Montréalais sur le territoire de la montagne, l'évolution des rôles que cette dernière remplit et son sens actuel aux yeux de la mosaïque moderne de ses citadins.

3.3 En résumé : un bilan nuancé

Aujourd'hui, comme hier, tous les aspects de la montagne se fondent dans son sens symbolique et se révèlent dans ses traditions et dans les usages variés qui en sont faits tous les jours. Le parc du Mont-Royal est le lieu privilégié de l'appropriation de ce sens symbolique de la montagne tout

entière, qui se manifeste autant dans sa fréquentation que dans la conscience de l'urgence de sa protection.

Le rôle symbolique de la montagne continue à cimenter ces usages et leurs variations prestigieuses ou simples, éducatives ou de loisir. Il donne une valeur globale aux composantes particulières du lieu et fonde ainsi la montagne comme patrimoine culturel.

Le constat de la fragmentation et de la nécessité de la rénovation de la montagne, et de conservation du parc du Mont-Royal permet également de souligner les aspects positifs de la situation: les grandes institutions ont protégé, dans une large mesure, de vastes terrains dont l'ouverture à la population peut être envisagée et négociée; la popularité du parc du Mont-Royal ne se dément pas et prend plusieurs formes nouvelles qui assurent sa durée; les actions des citoyens ont débouché sur l'agrandissement du parc et sur la formulation de la nécessité de prendre le temps de définir l'intention qui devra soutenir l'avenir de la montagne. Cette prise de conscience soutiendra les actions de sa mise en valeur.

Mais la dynamique historique entre les appropriations et

les résistances ponctuelles doit à présent être dépassée pour assurer l'avenir de la montagne comme patrimoine culturel. Elle peut l'être grâce à une approche qui assume les aboutissements de son histoire et les enjeux de sa pérennité.



Les enjeux de la mise en valeur du mont Royal

4.1 Premier enjeu : assurer la pérennité des atouts de la montagne

La signification symbolique du mont Royal figure au premier rang des aspects positifs du bilan de la situation. Tout aussi fondamentale est la persistance de la valeur écologique du parc. Toutes deux sous-tendent l'attachement de la population à la montagne, qui se manifeste toujours par des pratiques diversifiées.

L'envergure de la montagne et du parc, leur relief et leur localisation au centre de la ville se combinent pour offrir des potentiels récréatifs et éducatifs, mais aussi des actions de conservation diversifiées.

Les demandes des citoyens en matière de conservation du parc et de partenariat avec les propriétaires de la montagne, et en particulier du parc, figurent parmi les principaux acquis de l'évolution du mont Royal.

Enfin, le nombre de ses propriétaires, le fait que beaucoup d'entre eux représentent des institutions prestigieuses, peut constituer un des leviers principaux pour assurer la pérennité des atouts de la montagne.

La diversité fonctionnelle historique de la montagne constitue également un atout majeur qui fonde son statut de patrimoine culturel et dont il faut conserver la vitalité et la pertinence:

au plan écologique avec le parc du Mont-Royal qui remplit lui-même de nombreuses fonctions symboliques, sociales et esthétiques issues de sa valeur de patrimoine forestier;

au plan historique, avec d'une part le plan F.L. Olmsted. Le parc du Mont-Royal porte encore des marques importantes de sa contribution, qui est la seule qu'il ait faite pour une montagne, et qui est d'autant plus importante qu'elle reste fortement pertinente aujourd'hui à la fois sur le plan esthétique, écologique et social;

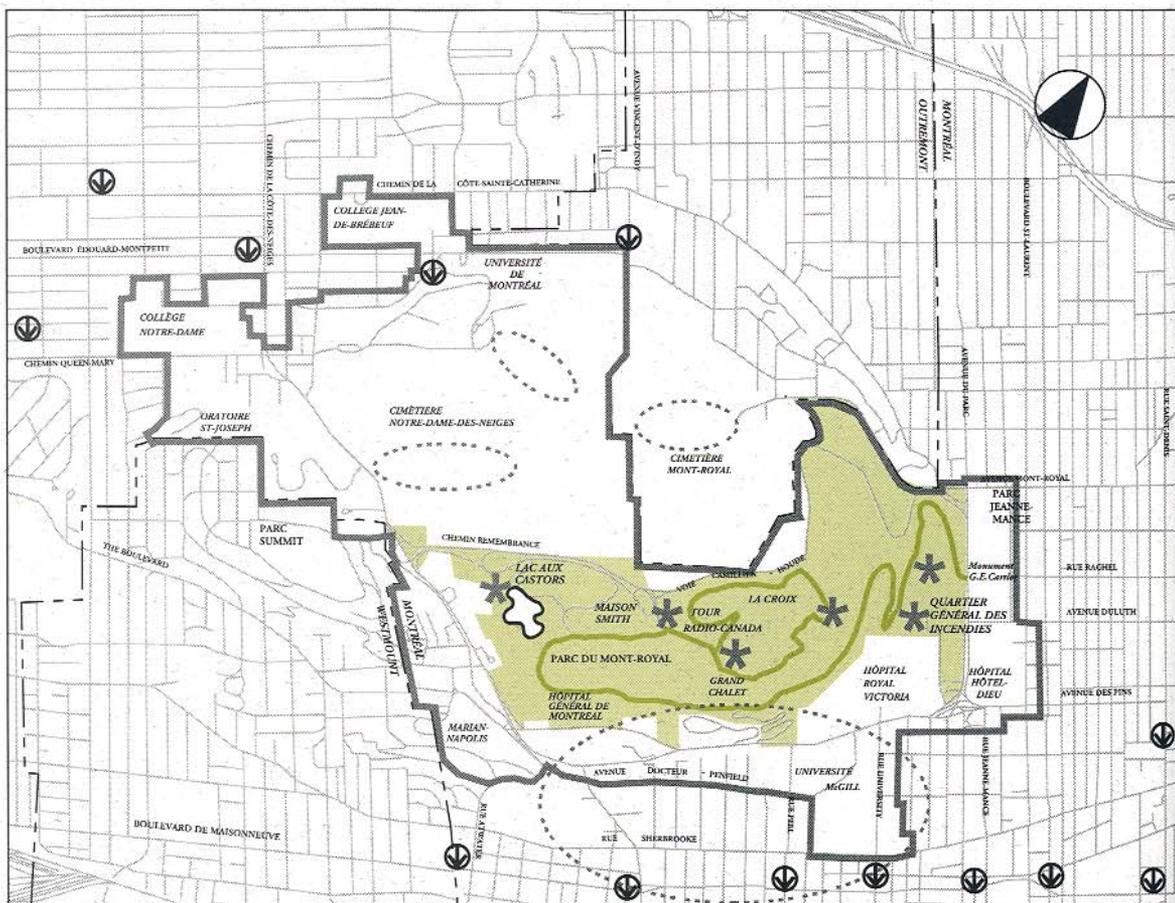
d'autre part, le site du patrimoine du mont Royal est le premier site du patrimoine défini au Québec en vertu de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4). Il représente un aspect de la traduction concrète de la diversité fonctionnelle historique du mont Royal;

grâce à la constitution du site du patrimoine, la Ville de Montréal s'est dotée d'un nouveau cadre d'intervention sur le territoire de la montagne qu'elle occupe et s'est donné les moyens d'intervenir dans le processus de protection du patrimoine forestier de la montagne, de conservation de son patrimoine architectural et de la valeur culturelle de ses paysages;

enfin, au plan de l'éducation du public, la montagne et le parc du Mont-Royal offrent depuis de nombreuses années - et peuvent continuer à offrir, en particulier grâce aux activités du Centre de la montagne - d'importantes activités: sensibilisation à la vie de la faune et de la flore, activités d'initiation à l'écologie, apprentissage d'usages du parc respectueux du milieu naturel, etc.



Plan 2 : Patrimoine



4.2 Deuxième enjeu : corriger les tendances négatives de son évolution

La montagne

- La montagne comme le parc font périodiquement l'objet de tentatives d'appropriations particulières qui fragilisent leurs qualités environnementales actuelles.
- Le nombre important des propriétaires de la montagne et la diversité de leurs besoins en matière d'utili-

sation et de développement de leurs propriétés respectives accentuent cette fragilité.

- La montagne subit des pressions constantes en matière d'urbanisation de ses flancs: sa valeur symbolique et la protection de la majeure partie de son patrimoine forestier assurent la plus-value de développements résidentiels ou institutionnels, mais met en danger le patrimoine bâti et les paysages urbains qui l'entourent.

- La densification des constructions risque de cerner la montagne et donc de lui faire perdre le rôle de signal qu'elle joue dans le paysage montréalais, et d'estomper sa perception comme montagne située au coeur de la ville.

Le parc

- Le parc du Mont-Royal présente plusieurs problèmes qui mettent en danger sa valeur écologique. C'est le cas de l'érosion des sols, de l'absence de programme global de re-

naturalisation, de celle de programme général et continu d'entretien. Le parc est traversé d'un grand nombre de sentiers spontanés dont l'usage «sauvage» menace la qualité du couvert végétal; ses escaliers et ses chemins ont besoin d'être réparés et redessinés.

Les immeubles du parc ont besoin d'être rénovés. Leur sous-utilisation et leur relatif abandon par les usagers du parc demandent que leurs vocations et leur gestion fassent l'objet d'une réflexion globale approfondie et d'interventions nouvelles.

4.3 Troisième enjeu : poursuivre et tirer parti des acquis de son histoire récente

Les enjeux et la portée du projet de mise en valeur du mont Royal dictaient une consultation publique et une réflexion globale imposant certains délais. Aussi des actions concrètes ont-elles été entreprises simultanément, afin à la fois de corriger des problèmes qui exigeaient des interventions rapides et de se donner les cadres d'une action intégrée et orientée vers des objectifs à long terme.

La chronologie de ces actions revient à une description des acquis historiques dans le projet de mise en valeur du mont Royal. Dans un premier temps, la création d'un poste d'administrateur du parc du Mont-Royal et l'adoption du règlement 7452 sur la protection et la plantation d'arbres en août 1987 ont engagé le processus de protection et de contrôle de la dégradation du milieu naturel et des activités particulièrement néfastes à ce dernier dans le parc.

L'adoption, un an plus tard, du règlement 7593 constitue le Site du patrimoine du mont Royal et consacre l'importance du patrimoine bâti, tandis que la création, par les Amis de la Montagne, de la Fondation du mont Royal consacre encore une fois le rôle des citoyens comme interlocuteurs dans la poursuite de l'évolution de la montagne.

Le décloisonnement des responsabilités et des juridictions, qui est la manifestation concrète de la première étape de la réalisation du concept des trois sommets, est traduit par la signature, en septembre 1989, par les trois municipalités et les Amis de la Montagne, de l'Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal, puis par la constitution, peu après,

du Comité de concertation intermédiaire qui rassemble, outre ces derniers, les représentants des institutions présentes sur le mont Royal.

La consultation publique sur le Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal, au printemps de l'année 1990, a également constitué une étape importante en ce qu'elle a permis d'établir d'une part, l'orientation prioritaire de conservation du parc du Mont-Royal et ses conséquences sur les usagers, les principales interventions et les modalités de leur mise en oeuvre. D'autre part, l'Administration municipale a confirmé son adhésion au concept des trois sommets comme stratégie de conservation et de mise en valeur de l'ensemble du territoire de la montagne.

Les objectifs de la mise en valeur du mont Royal sont ainsi clairement établis, soit la conservation et la valorisation de l'ensemble du territoire sur la base du partenariat de tous les propriétaires de la montagne exprimé par le concept des trois sommets.





Partenariat, conservation et valorisation

5.1 Le concept des trois sommets

Le concept des trois sommets évoque dans sa formulation même les trois faîtes de la montagne à laquelle il cherche à rendre son unité symbolique. Il évoque aussi l'idée de rassemblement et de ralliement autour d'une entreprise commune. Il exprime par conséquent la volonté des municipalités et des institutions sises sur la montagne de dépasser les tentatives d'appropriations particulières dont son histoire est parsemée, de se concerter et de se poser ainsi en partenaires également engagés dans la mise en valeur du mont Royal. Il traduit aussi leur volonté de s'associer aux groupements de citoyens, notamment les Amis de la montagne, pour gérer le développement de leurs territoires de façon intégrée. Enfin, il vise à rallier les efforts d'autres instances gouvernementales comme la Communauté urbaine de Montréal.

Ce ralliement s'impose pour l'orientation unifiée de l'avenir de la montagne, pour tirer profit des effets bénéfiques

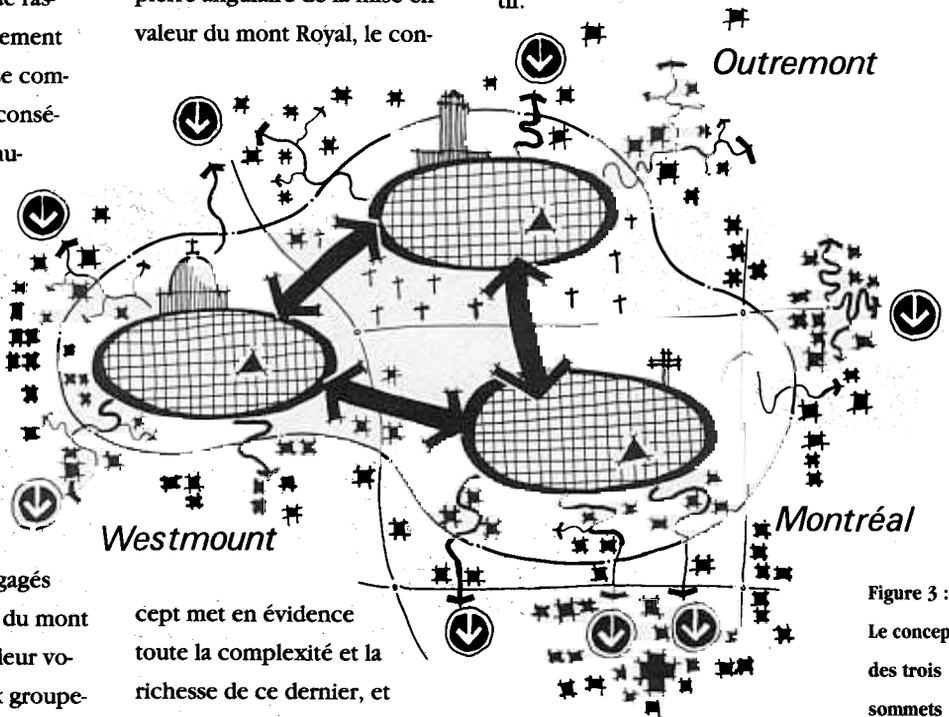
de ses appropriations historiques par ses divers grands propriétaires, et pour garantir aux citoyens son développement concerté.

Comme expression d'un projet intégrateur et comme pierre angulaire de la mise en valeur du mont Royal, le concept met en évidence

toute la complexité et la richesse de ce dernier, et permet de redéfinir sa relation au milieu urbain qui l'entoure. C'est cette complexité et cette richesse, et le fait même de la situation de la montagne au centre d'une métropole, qui confèrent son importance au partenariat que ce concept exprime. Les enjeux de ce partenariat sont donc à la fois écologiques, culturels, patrimoniaux et financiers.

5.2 La conservation

La conservation du mont Royal comme patrimoine est à l'origine du projet de sa mise en valeur, elle en est l'inspiration, en constitue l'orientation prioritaire et le premier objectif.



Celui-ci est atteint à travers toutes les phases qui ont pour but de maintenir à long terme les qualités actuelles de la montagne en tant que ressource et de la protéger des usages et des altérations susceptibles de mettre en danger l'un ou l'autre de ses aspects.

La conservation s'applique au mont Royal comme pa-

Figure 3 : Le concept des trois sommets exprime l'importance du partenariat dans la mise en valeur unifiée de la montagne.

trimoine naturel et culturel.

Ces termes recouvrent le patrimoine écologique, forestier et paysager d'une part, ses vocations traditionnelles et plus récentes d'autre part, et enfin, son patrimoine bâti.

L'objectif de conservation nécessite l'identification d'une large gamme d'interventions qui concourent vers la protection d'un patrimoine donné. Ces interventions peuvent relever de la protection pure et simple, de la restauration, de l'entretien ou de la réparation. Par exemple, par conservation du milieu naturel de la montagne sont entendues les interventions sur le milieu écologique et naturel, par l'application de divers programmes destinés à :

freiner l'érosion des sols;

protéger les zones fragiles;

protéger les boisés existants et faciliter le reboisement;

protéger les refuges et les sanctuaires d'oiseaux;

introduire un système de sentiers permettant de limiter, notamment dans le parc, les pratiques qui ont des impacts particulièrement négatifs sur les qua-

lités écologiques de son territoire.

La conservation naturelle couvre aussi les dimensions esthétiques du mont Royal comme montagne située au centre d'une grande ville, et comme grand parc central du XIXe siècle dessiné par un des grands architectes de l'histoire des parcs. La diversité et l'équilibre des espaces boisés, mais aussi la silhouette de la montagne, la qualité de ses abords et de ses liens avec la ville, doivent être conservés.

La conservation du patrimoine bâti et artistique comprend la restauration et l'entretien de l'héritage architectural, des sculptures et de l'art funéraire.

La conservation des usages sur la montagne a pour objectif le respect des vocations historiques qui sont siennes, soit les vocations de récréation, de rencontre et d'expérience esthétique et celles qui sont liées aux activités des institutions qui en ponctuent le territoire.

5.3 La valorisation

L'objectif de mise en valeur est issu du constat de la nécessité de conserver, de restaurer et d'améliorer, par des interventions particulières, certains aspects de la montagne. L'objectif de conservation encadre et sert de référence à ces activités de mise en valeur.

La valorisation se traduit par une politique d'aménagement qui vise à :

renforcer les qualités intrinsèques de la montagne;

faciliter une meilleure compréhension par le public de l'importance historique du mont Royal;

familiariser les citoyens et visiteurs avec les divers aspects de la montagne au moyen de programmes d'éducation et de campagnes de sensibilisation;

créer un contexte favorable à l'épanouissement des usages populaires de la montagne grâce à une meilleure accessibilité, une facilitation des usages festifs et des activités sportives douces.

5.4 Entre conservation et popularité : un équilibre nécessaire

La popularité du mont Royal et le développement moderne de ses fonctions traditionnelles imposent la recherche d'un équilibre entre ces derniers et l'orientation prioritaire de conservation. Cette recherche s'effectue sur la base des principes suivants:

La montagne est riche d'un patrimoine naturel dont il faut assurer la durée, le renouvellement et l'enrichissement de manière générale, mais aussi de manière particulière à l'occasion des interventions qui ont lieu à l'intérieur des limites de chaque propriété;

L'approche olmstédienne constitue la référence principale en matière d'aménagement paysager;

Les usages populaires de la montagne sont définis en fonction de leur compatibilité avec l'orientation de conservation de son milieu écologique. Ainsi, à titre d'exemple, l'interdiction de la pratique du vélo de montagne se justifie par le caractère excessif des dégâts causés dans ce milieu.

La compatibilité entre conservation et usages concerne aussi la continuité des rôles historiques de la montagne. Toujours à titre d'exemple, une plus grande ouverture des cimetières ou du site de l'Oratoire Saint-Joseph à des usages liés au loisir, tels que la promenade, ne peut se déve-

tion et d'éveil à la nature.

Cependant, la recherche de l'équilibre entre conservation d'une part, la continuité des rôles de la montagne et de sa popularité d'autre part, doit déboucher sur un programme d'action au sein duquel l'éducation du public et sa sensibilisation aux enjeux de la durabilité de la montagne comme patrimoine jouent un rôle ma-



opper que dans le respect des vocations prioritaires de ces institutions.

5.5 L'éducation et la sensibilisation du public

La montagne accueille depuis de nombreuses années déjà des activités d'interpréta-

teur. L'éveil des usagers à la diversité du patrimoine de la montagne devrait faciliter leur adhésion à l'entreprise de sa conservation et au processus de sa mise en valeur, et ainsi soutenir les actions de vigilance que les associations, les institutions et les municipalités doivent continuer à exercer à son égard.

Le Plan de mise en valeur favorise la tenue d'activités à caractère éducatif, récréatif et touristique.

5.6 Les vocations

Le Plan de mise en valeur du mont Royal doit mettre à profit la polyvalence fonctionnelle de ce dernier et favoriser son rôle en matière d'éducation, de récréation et de tourisme.

Si les institutions et les associations doivent poursuivre et développer leurs activités dans le domaine éducatif, en particulier en matière d'interprétation du milieu naturel et du patrimoine bâti et artistique, la montagne doit aussi continuer à accueillir les activités récréatives - promenade, circulation «douce», jeux, patinage, ski de fond, pique-niques - qui répondent aux attentes de la majorité de ses usagers, et qui doivent, dans un contexte de sensibilisation du public, être rendues compatibles avec l'orientation prioritaire de conservation.

De même, le mont Royal, compte tenu de ses promontoires, comme les belvédères et les abords de l'Oratoire Saint-Joseph, constitue l'un des pôles d'attraction des visiteurs de Montréal. L'épanouissement de cette vocation doit lui aussi s'harmoniser avec la conservation et par conséquent n'entraîner que des aménagements légers.

5.7 Le statut

Le mont Royal, compris sous le concept des trois sommets, n'a présentement ni statut officiel clair, ni vocation juridiquement reconnue consacrant son caractère de patrimoine culturel. Hormis la définition du territoire montréalais dans la Charte de Montréal (section du parc) et celle du «site du patrimoine», la montagne ne jouit d'aucune confirmation juridique permettant d'agir de manière concertée à tous les niveaux qui s'imposent afin d'assurer sa conservation et sa mise en valeur.

Les statuts formels accordés à des ressources particulières servent généralement à reconnaître l'importance symbolique et les vocations qu'une société entend leur accorder. Dans le cas du mont Royal, les statuts déterminés dans les diverses législations actuelles, tels ceux de «parc national», de «parc et lieu historique», de «parc de conservation», de «réserve écologique», «d'arrondissement historique», ne permettent pas de l'encadrer de manière unifiée comme patrimoine complexe et multidimensionnel. La question de son statut est donc entière.

Le statut juridique du mont Royal doit faire l'objet de discussions avec le gouverne-

ment du Québec, et dans l'esprit du concept des trois sommets, son étude devra fournir l'occasion d'une concertation préalable entre tous les partenaires, inclure la définition de ses vocations et contenir les orientations principales des recherches de financement de certaines interventions sur son territoire.

5.8 La gestion

Les modalités de la gestion du mont Royal doivent découler du développement d'une pensée commune aux trois municipalités et déboucher d'une part sur l'harmonisation des structures particulières de gestion propres à chacune d'entre elles et, d'autre part, sur la mise sur pied d'une structure dont les formes et les rôles possibles sont abordés dans le chapitre suivant.



Plan d'action pour la mise en valeur du mont Royal

6.1 Objectifs et contenu du plan d'action

La formulation d'un plan d'action pour la mise en valeur du mont Royal marque une nouvelle étape dans la conduite du mandat attribué au Service de l'habitation et du développement urbain (SHDU) en 1987 par l'Administration municipale.

Élaboré en liaison avec le Service des loisirs et du développement communautaire (SLDC) de la Ville de Montréal, le plan d'action constitue le document de référence qui doit orienter les actions dans le temps et établir leur ordre de priorité, et présente en particulier la programmation des interventions qui doivent être inscrites dans le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de 1993-95.

Le plan d'action s'adresse donc à tous les gestionnaires municipaux concernés qui devront s'assurer, lors de l'élaboration de leurs budgets annuels et de la définition de leurs priorités, de respecter les intentions exprimées dans ce document.

6.2 Propositions d'aménagement du mont Royal

6.2.1 Le milieu naturel

La valeur de la configuration écologique du mont Royal, typique des configurations montérégiennes, tient surtout à sa situation au centre de la ville.

Pour concilier la vocation de conservation de ce patrimoine naturel avec ses usages institutionnels et récréatifs, le Plan de mise en valeur prévoit l'instauration d'un zonage du parc du Mont-Royal selon des priorités de conservation qui prendront en compte la valeur écologique et la fragilité des secteurs. Ce zonage, d'abord appliqué au territoire du parc, pourra éventuellement être étendu à l'ensemble de la montagne.

Dans le parc proprement dit, ainsi qu'il est expliqué à la section 6.3.3 du plan d'action, il désigne sur une échelle allant des positions les plus restrictives aux plus ouvertes dans les limites de l'orientation générale de conservation, des zones de conservation «extrême», de conservation «particulière», de «transition semi-naturelle», des zones d'utilisation «extensive»

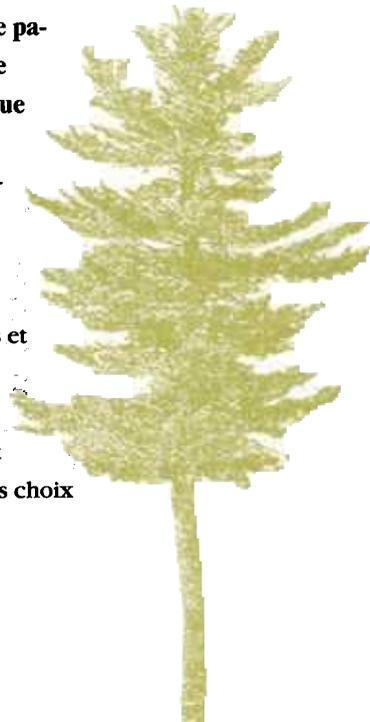
et d'utilisation «intensive» et s'accompagne d'une stratégie d'intervention spécifique et appropriée à chacune d'elles.

Toujours sur le modèle de ce qui est entrepris dans le parc, le mont Royal pourrait faire l'objet de programmes de sensibilisation destinés aux gestionnaires et aux usagers portant sur les particularités des différentes zones du milieu naturel.

Enfin, le mont Royal pourrait être doté de programmes de gestion des ressources naturelles, inspirés par exemple, de ceux qui s'appliquent au parc, et qui concernent en particulier la restauration et l'entretien du couvert végétal, le maintien de l'intégrité écologique de certains milieux et la gestion forestière.

6.2.2 Le patrimoine historique

Ce patrimoine a été constitué en fonction de philosophies et d'objectifs fort différents qui ont conduit à des choix



divers en matière de styles architecturaux. Aussi, le plan envisage-t-il la restauration des éléments représentatifs des différentes époques. En particulier, la stratégie d'intervention vise à:

mettre en valeur le patrimoine historique qui caractérise le parc et qui comprend des équipements, des bâtiments, le legs de certains planificateurs et la tradition de certains usages. Cette mise en valeur concerne autant

l'oeuvre d'un concepteur de renom, par exemple la maison Smith, le chemin Olmsted, le monument Georges-Etienne-Cartier, la croix;

familiariser les visiteurs avec la diversité des paysages ou des secteurs du parc qui témoignent d'une tradition ou d'un événement, par exemple le parc Jeanne-Mance, le Symposium de sculptures, mais aussi les cimetières, l'Oratoire Saint-Joseph, etc.;

élaborer des programmes de protection et de gestion des ressources culturelles dans le site du patrimoine. Par exemple, la mise en valeur du patrimoine funéraire tiendra compte de la spécificité de sa nature et pourra être envisagée dans le cadre d'un partenariat entre le privé et le public, rendant ainsi possible la solution des problèmes de conservation et d'information des citoyens sur cet aspect de l'art public.



Le belvédère du grand chalet est la destination la plus populaire des visiteurs du mont Royal.

le parc que les propriétés des grandes institutions, telles l'Université de Montréal ou le cimetière Mont-Royal;

protéger ou restaurer les éléments qui possèdent une valeur esthétique, symbolique ou qui sont

réévaluer l'existence ou l'aménagement de certaines infrastructures en vue de leur meilleure intégration aux paysages du parc et à sa vocation, comme les infrastructures routières, les antennes de télécommunication et de télédiffusion;

6.2.3 L'accessibilité et les réseaux de circulation

Pour assurer le développement du concept des trois sommets, il est proposé d'améliorer l'accessibilité du mont Royal à partir du milieu urbain, d'adapter et de développer un réseau de circulation qui permettra la découverte des paysages de tous les secteurs de la montagne accessibles selon le zonage préalablement établi en accord avec l'orientation de conservation.

Pour cela, il convient de:

réaménager et développer des accès autour du mont Royal, en particulier à partir du flanc nord;

Plan 3 : Accessibilité

-  Accès principal
-  Nouvel accès proposé
-  Accès secondaire
-  Accès secondaire proposé
-  Principales voies d'accès
-  Territoire du parc du Mont-Royal
-  Territoire institutionnel
-  Axe nord-sud
-  Principaux cheminements du réseau de circulation interne
-  Lien du réseau vert projeté
-  Les trois sommets



- favoriser leur répartition;
- aménager des liens plus efficaces à partir des quartiers avoisinants: corridors d'accès et corridors récréatifs, développement des axes d'un futur réseau ou parcours vert;
- établir des liens à partir des différentes stations de métro qui entourent la montagne;
- raccorder le réseau de circulation interne du parc avec celui existant à

l'échelle de la montagne, et avec les liens urbains qui seront développés, sous la forme d'un chemin qui ceinture la montagne et la traverse selon un axe nord-sud;

- maintenir l'accès visuel à la montagne et protéger sa présence dans le paysage montréalais.

La voie Camillien-Houde - chemin Remembrance

Le réseau véhiculaire qui traverse la montagne, soit la voie Camillien-Houde et le che-

min Remembrance, fera l'objet d'un réaménagement qui réduira la place qu'occupe actuellement l'automobile sur la montagne, dans le but de favoriser l'accès par transport en commun, à pied et à bicyclette et afin d'intégrer ces infrastructures au paysage et au caractère du mont Royal. Il faudra:

- redimensionner la voie afin de réduire le transit rapide et d'harmoniser son caractère avec celui du parc;

réévaluer globalement la question du stationnement à l'intérieur du parc, envisager la diminution substantielle du nombre de places existantes et offrir aux automobilistes d'autres possibilités de

points d'intérêt du parc, ou entre certains arrêts de métro et le parc, ou encore entre les grandes voies urbaines et le parc;

proposer une grille horaire établissant les périodes

assurer la compatibilité entre les moyens de transport en favorisant l'utilisation du vélo, celle des transports en commun et la circulation à pied.

La mise en place d'un réseau de circulation dite «douce» conjuguée à la répartition de nouveaux points d'entrée, permettra de diversifier les cheminements. L'établissement d'un réseau de circulation interne à l'échelle de la montagne, élément stratégique dans la concrétisation du concept de mise en valeur, aura pour objectif de mettre à profit la diversité et la qualité des paysages tout en reliant les différents points d'intérêt sur le mont Royal. Les deux nouvelles composantes structurantes de ce système sont, d'une part, le chemin de ceinture autour des parties montréalaise et outremontaise de la montagne, complétant et prolongeant l'actuel chemin Olmsted et, d'autre part, la création d'un lien traversant la montagne selon un axe nord-sud.

Le plan propose principalement de:

restaurer, hiérarchiser, signaler et développer le réseau de circulation, soit le chemin Olmsted, les sentiers et les escaliers, de manière à offrir aux usa-



Le belvédère Camillien-Houde sera réaménagé afin d'améliorer ses qualités paysagères et de permettre l'arrêt des autobus.

stationnement. L'une d'elles pourrait être l'utilisation des stationnements institutionnels existants à la périphérie du parc, dans la mesure où ces stationnements sont moins fréquentés par les visiteurs des institutions aux heures de plus grande fréquentation du parc;

mettre en place une desserte par transport en commun de la montagne, sous des formes qui restent à déterminer, dont une navette circulant entre les stationnements périphériques et certains

de clôture de la voie Camillien-Houde à toute circulation automobile, à l'exception des véhicules d'urgence ou de véhicules se rendant à certaines propriétés institutionnelles, telles le cimetière Mont-Royal;

réaménager le belvédère Camillien-Houde afin de permettre, entre autres, l'arrêt des autobus;

assurer l'accessibilité universelle du parc à certains endroits stratégiques, là où la topographie la rend pertinente;

gers une diversité d'itinéraires et de leur permettre d'accéder aux divers points d'intérêt du site;

éliminer certains sentiers dans les secteurs boisés à vocation de conservation;

améliorer l'intégration des voies urbaines bordant ou traversant le mont Royal au paysage de la montagne et à ses quartiers adjacents en redéfinissant leur configuration.

6.2.4 Les vues et les paysages

Olmsted avait dessiné un chemin principal en fonction des potentiels visuels offerts par les vues sur la ville et la région ainsi que celles sur les paysages internes à la montagne. Ce chemin devait permettre de découvrir les huit secteurs représentatifs de ces paysages établis en fonction de la topographie et des qualités végétales du parc. Le plan offre l'occasion de développer ce potentiel et doit donc:

intégrer et valoriser les points de vue et les percées visuelles à partir des sentiers et des circuits de randonnées en s'inspirant en particulier du plan d'Olmsted;

restaurer les belvédères existants et compléter l'aménagement des abords du belvédère du grand chalet;

maintenir la qualité visuelle des paysages internes de la montagne, observés

existantes: marche, jogging, glissade, patinage ou ski de fond, à l'exception de la pratique du vélo tout-terrain que la Ville de Montréal entend continuer à proscrire en raison de ses impacts négatifs sur le milieu naturel;



à partir de la montagne et ceux identifiés dans le plan d'Olmsted.

6.2.5 Les usages

Les études de la fréquentation de la montagne indiquent l'importance que les usagers accordent aux activités de promenade, de détente et d'observation des panoramas.

La stratégie d'intervention vise à:

consolider les activités récréatives dites «douces»

ajuster l'utilisation du site au zonage de fréquentation appliqué au parc.

6.2.6 L'art public

L'orientation générale du Plan de mise en valeur du mont Royal en matière d'art public s'inscrit de manière prioritaire dans les activités de conservation des oeuvres existantes dans le parc et dans les cimetières. Cette orientation doit s'harmoniser avec le caractère de grand parc et d'espace naturel de la montagne et compte quatre volets:

La mise en valeur des vues et des belvédères contribue à assurer une bonne intégration de la montagne à la ville.

la restauration et la mise en valeur des oeuvres d'art existantes;

le développement très modéré et judicieux de

casation de collaboration avec les institutions;

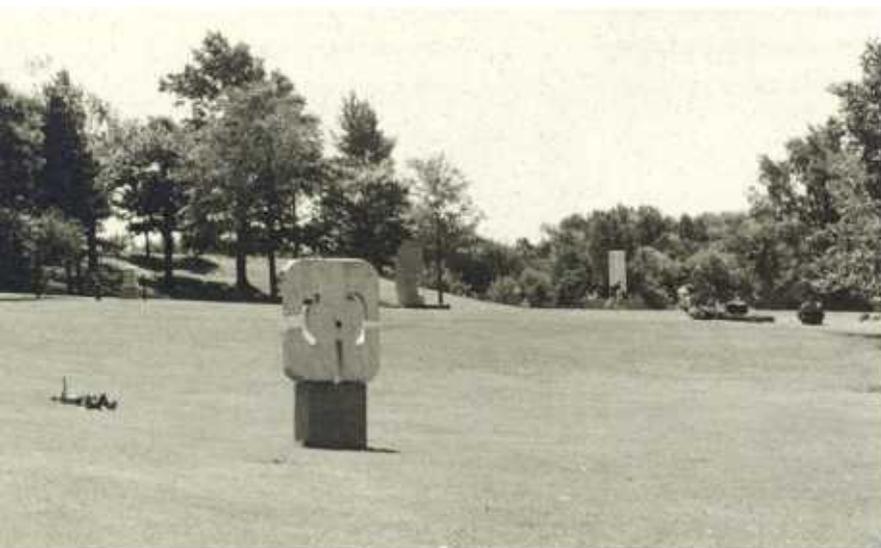
la formulation d'orientations en vue de la protection du patrimoine funé-

tains secteurs doivent être restaurés afin d'améliorer la qualité et la diversité des itinéraires tout en respectant les ressources naturelles du milieu. Certaines infrastructures doivent être restaurées telles les belvédères, les escaliers, les sentiers.

Il importe de réévaluer l'importance des équipements liés à l'usage de l'automobile et d'encourager le transport en commun. Les accès actuels aux piétons et cyclistes doivent être améliorés. Enfin, le parc du Mont-Royal doit être un endroit sécuritaire pour tous ses usagers et présenter des conditions qui accroissent la sécurité des femmes.

La construction de nouveaux équipements d'importance est exclue du parc du Mont-Royal. L'implantation de nouvelles activités devra être compatible avec l'orientation de conservation et ne devrait pas entraîner de telles constructions.

Le Plan de mise en valeur du mont Royal souligne l'importance de l'héritage olmpstédien, de son inspiration et celle de la restauration des éléments du parc qui en font partie. Il reconnaît enfin l'importance des apports ultérieurs aux paysages du parc, comme ceux de Frederick Todd, et a



L'une des sculptures du Symposium placées dans le parc.

projets d'implantation d'oeuvres qui tiennent compte, autant dans leur expression que dans leur choix de matériaux, des qualités paysagères du caractère naturel et du prestige de la montagne;

les interventions temporaires, également peu nombreuses, qui auront pour but de créer brièvement un événement, par exemple dans le parc. Ces interventions devront également être étroitement liées au caractère de la montagne, être compatibles avec l'orientation prioritaire de sa conservation et pourront être l'oc-

caire et de la familiarisation du public avec ses aspects particuliers.

6.3 La conservation et la mise en valeur du parc du Mont-Royal

6.3.1 Orientations d'aménagement

Le parc du Mont-Royal constitue le territoire privilégié de l'exercice de conservation du milieu naturel. Divers facteurs de détérioration de celui-ci tels l'érosion, la modification de la topographie et la destruction de la végétation nécessitent que des mesures spécifiques soient prises. Cer-



pour objectif d'assurer l'harmonisation entre la prise en compte des différentes facettes de cet héritage et les usages actuels propres au parc du Mont-Royal.

En résumé, l'indispensable restauration et la valorisation du parc du Mont-Royal cherche en particulier à assurer sa conservation tout en respectant l'esprit des travaux de son premier concepteur, notamment en ce qui a trait à l'articulation entre son caractère naturel, la composition de ses paysages, le tracé des chemins et la fonction sociale du parc.

6.3.2 L'héritage olmstédien: principes d'aménagement

Cette position conduit à identifier ce qui dans l'héritage olmstédien fournit des directions et une base de références pour la mise en valeur du parc. On peut citer à cet égard les qualités principales du plan d'Olmsted et en tirer les prin-

cipes généraux d'intervention suivants :

Les huit zones désignées par Olmsted doivent faire l'objet d'interventions paysagères qui rappellent au visiteur qu'il se promène sur une montagne. Les plantations proposées par Olmsted pour la composition de ces paysages doivent ainsi être reprises comme base de travail pour la rénovation du parc.

Olmsted proposait une composition des essences qui devait produire une succession particulière de paysages en fonction de l'itinéraire du visiteur à travers les zones désignées. Cette approche et les compositions qui en découlent visaient à créer des effets paysagers d'apparence naturelle et méritent à ce titre d'être étudiés lors des activités de mise en valeur du parc.

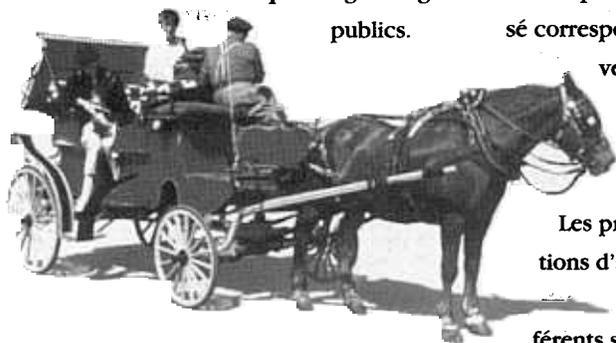
Pour Olmsted, les vues sur la ville constituent l'une des qualités principales de la montagne. Il en déduisait qu'il fallait prévoir des belvédères partout où s'ouvriraient des panoramas intéressants. Le cheminement vers les belvédères étant l'activité la plus naturelle et commune à tous les visiteurs du parc, il faudrait en effet inclure la restauration des points de vue et des terrasses existantes dans les futurs projets d'aménagement.

La montagne est un espace social vivant, qui n'est pas, en dépit de ses paysages forestiers, coupé de l'espace urbain environnant. C'est pourquoi Olmsted prévoit les équipements nécessaires à la fréquentation d'un parc par les gens de son temps: des restaurants, des étables. L'association de la rentabilité et des équipe-

La Côte placide est l'une des huit zones identifiées par Olmsted.

ments publics ne va pas à l'encontre de l'esprit du plan d'Olmsted. Elle mérite d'être prise en compte dans le processus actuel d'évaluation et de mise en valeur des équipements existants dans le parc du Mont-Royal, en particulier du grand chalet.

La multiplication des liens entre la montagne et la ville: cette idée milite en faveur d'aménagements qui confirment et étendent les liens entre la ville et la montagne. Ces aménagements prennent la forme des escaliers et de routes existants, mais s'appuient aussi sur des accords entre la Ville et les institutions qui ouvriraient leurs domaines à de plus larges usages publics.



Les interventions de restauration, de conservation et d'aménagement découlant de l'application ou du recours à ces principes généraux devront être traduites sous la forme de maquettes, ou d'autres

moyens de représentation tridimensionnelle, traduisant leurs effets paysagers dans le temps. Quel que soit le support de visualisation choisi, il devra permettre l'évaluation préalable des interventions en ce qui concerne les compositions qui seront issues des actions d'amélioration du couvert forestier, la découverte des paysages internes à la montagne, l'encadrement des vues vers la ville et enfin, les cheminements et les accès au parc.

6.3.3 Secteurs du parc et interventions de restauration et de conservation

À l'exception des secteurs comprenant les infrastructures routières, la maison Smith et le parc Jeanne-Mance, les secteurs d'interventions selon lesquels le parc a été divisé correspondent approximativement aux unités de paysages déterminées par Olmsted.

Les principales interventions d'aménagement prévues pour les différents secteurs du parc du Mont-Royal ont reçu un accueil favorable lors des consultations publiques. Des études et des exercices de design raffineront le contenu des différents projets, alors que certains aménagements spécifi-

ques devront faire l'objet d'études d'impact approfondies. Compte tenu de la détérioration avancée de certains secteurs du parc, l'Administration municipale a décidé d'agir rapidement et a exprimé le désir de voir commencer les travaux de restauration le plus rapidement possible.

C'est en fonction de cette volonté, en tenant compte de l'accueil favorable réservé lors des consultations publiques, aux intentions de l'Administration municipale en cette matière, et en accord avec les travaux de préparation du Plan de mise en valeur du mont Royal par le Service de l'habitation et du développement urbain, qu'un plan de restauration du parc est en cours de préparation par le Service des loisirs et du développement communautaire, suivant une séquence de réalisation allant du sommet du mont Royal vers la base de la montagne.

Ce plan, intitulé le «Plan directeur des secteurs du sommet et de l'escarpement du parc du Mont-Royal», se propose de relever les défis spécifiques à ces secteurs accidentés et d'atteindre un équilibre entre la restauration du milieu naturel et la mise en valeur des attraits qui représentent l'essence même de la montagne. Bien que certaines pro-

positions de ce plan soient susceptibles d'être révisées et raffinées en fonction des analyses approfondies qui sont conduites sur certains points particuliers, la démarche et les objectifs du plan sont établis et permettent d'agir dès à présent, essentiellement pour contrôler la dégradation du milieu naturel.

La stratégie d'intervention consiste d'une part à gérer les accès et l'utilisation du parc et à contrôler la multiplication et l'existence de chemins spontanés. Ainsi, une signalisation nouvelle sera mise en place qui orientera les usagers vers les zones dites «d'utilisation intensive» et découragera la fréquentation des zones dites «de conservation». L'information du public fait partie de cette stratégie dans le but de gagner son adhésion aux mesures de restauration et de protection du milieu naturel.

D'autre part, un zonage du parc est à cette étape de la production du plan établi selon cinq classes de priorité de conservation, tenant compte de la valeur écologique et de la fragilité des différents secteurs.

La première classe comprend la «zone de conservation extrême» qui comporte le secteur de l'escarpement et une zone fragile de forêt témoin

ayant subi peu de perturbations et où la présence faunique est plus importante. L'intervention consistera à maintenir ou à restaurer l'intégrité écologique de ces milieux. La fréquentation y sera très contrôlée et limitée surtout à des fins éducatives.

La deuxième classe comprend la «zone de conservation particulière» qui regroupe les milieux présentant une valeur écologique ou un degré de fragilité élevé. Le niveau d'accessibilité à chacun de ces secteurs sera établi en fonction de ses caractéristiques propres et de sa localisation. Une analyse détaillée du milieu permettra de tracer des sentiers de façon à mettre en évidence les points d'intérêt tout en respectant la sensibilité des lieux.

La troisième classe comprend la «zone de transition semi-naturelle», où on trouve les plantations d'arbres avec sous-bois ou des boisés et où l'intervention humaine a sensiblement modifié l'évolution naturelle du milieu. Dans plusieurs cas, ces zones se retrouvent entre les secteurs de conservation extrême et les secteurs aménagés, ce qui leur confère une fonction de «transition». Selon les endroits où ils se retrouvent, la stratégie d'aménagement pour ces secteurs visera soit à favoriser

le rétablissement d'un état naturel, soit à les intégrer aux zones aménagées sujettes à une utilisation plus importante.

La «zone d'utilisation extensive» couvre les espaces qui sont à la fois relativement vastes, accueillant une fréquentation dispersée et comprenant principalement des aires gazonnées.

Enfin, la «zone d'utilisation intensive» concentre une densité élevée d'usagers. Elle comprend les accès principaux, les pôles d'attraction, le chemin Olmsted, les voies véhiculaires et les stationnements, les bâtiments, les tours de communication.

En troisième lieu, la correction des phénomènes d'érosion exige un concept global et des mesures appropriées de gestion des eaux de surface et de ruissellement. Le Plan directeur des secteurs du sommet et de l'escarpement du parc du Mont-Royal propose de contrôler les dégâts ainsi que de mettre en valeur les potentiels de cette ressource hydrique par la réfection des caniveaux d'évacuation, la mise à profit d'aires de rétention et d'infiltration, par la mise en place de seuils de diffusion et éventuellement, la localisation d'un petit plan d'eau.



Le lac aux Castors et son pavillon constituent un patrimoine à mettre en valeur.

Enfin, la gestion du couvert forestier se traduit par des activités d'entretien et de restauration du milieu végétal, le contrôle de l'accès à certains secteurs et par de nouvelles plantations dans des secteurs particuliers.

6.3.4 La conservation du patrimoine bâti et artistique

Elle est soumise à l'orientation prioritaire de conservation du parc et obéit aux principes suivants:

Le lac aux Castors et son pavillon, le chemin et la plaine qui les entourent, constituent un triple héritage dont il faut penser de nos jours la mise en valeur comme un tout, en dépit de l'écart entre les

approches différentes de chaque concepteur.

La facture hybride du grand chalet, d'inspiration rustique «Arts & Crafts» et de dimensions monumentales, orné d'inscriptions et de tableaux commémoratifs, appelle des activités de sensibilisation du public au milieu naturel et des usages quotidiens et cérémoniaux nombreux qui pourraient utilement bénéficier de son ouverture sur le vaste belvédère et le panorama du sud de la ville.

L'art public existant appelle des activités de restauration. C'est le cas du monument Sir Georges-Étienne-Cartier, oeuvre de Georges William Hill et de

ses associés, l'architecte Robert Findlay et le sculpteur Elzéar Soucy, exécutée vers 1914. Il pourrait par exemple, fournir l'occasion de l'organisation d'un atelier-école réunissant des experts de plusieurs pays. Ce monument gagnerait aussi à bénéficier d'un meilleur éclairage. Entouré de quatre placettes, il ponctue en fait un lieu de rassemblement qui pourrait avantageusement être relié au parc Jeanne-Mance et ses abords devraient être réaménagés dans l'axe de la rue Rachel.

Le monument Sir Georges-Étienne-Cartier érigé en 1914.



La restauration des oeuvres du Symposium international de sculptures qui s'est tenu dans le parc du Mont-Royal en 1964, et qui

Plan 4 : Chemin de ceinture et axe nord-sud



fut un événement important, pourrait inclure l'ajout d'informations à leur sujet et leur encadrement par un aménagement paysager adéquat.

- Dans une perspective de développement mesuré de l'art public, les entrées au parc, les abords des édifices ou les belvédères constituent des lieux potentiels d'accueil d'œuvres.
- D'éventuelles interventions temporaires comme les installations permanen-

tes doivent remplir les critères de modération énoncés pour l'ensemble de la montagne.

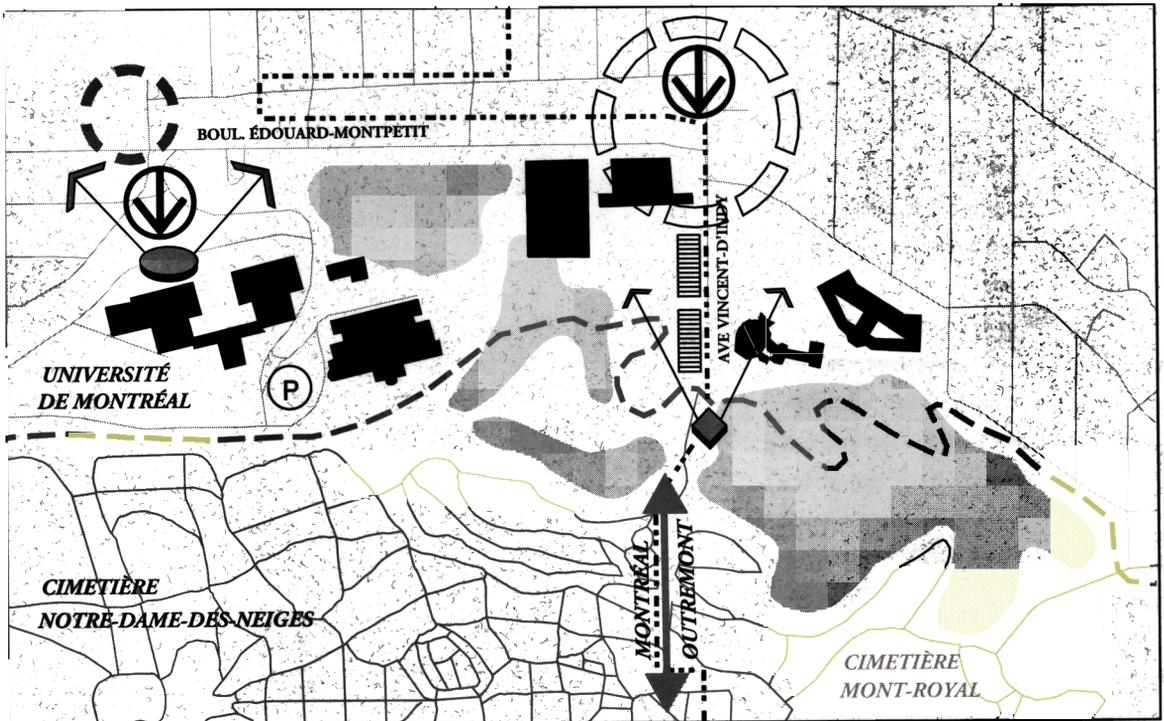
6.4 Potentiels d'aménagement à la périphérie du parc

À l'exception des projets de réaménagement des voies périphériques abordés à la section 6.5, les potentiels d'aménagement à la périphérie du parc se distinguent par la participation des partenaires institutionnels ou municipaux qu'ils supposent.

Il est donc important de noter que la réalisation des mesures entraînant la conservation, la mise en valeur et l'aménagement de ces potentiels, nécessitera la poursuite d'une étroite collaboration et de l'esprit de partenariat entre les principaux intervenants, autant dans la définition des interventions, dans l'établissement des ordres de priorité que dans la participation au niveau de l'aménagement et de la gestion.

Les potentiels de mise en valeur présentés ci-dessous ont déjà fait l'objet de discussions entre les villes de Montréal,

Plan 5 : Flanc nord



d'Outremont et de Westmount, les institutions concernées et les Amis de la montagne. Ils ont été développés dans le Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal et soumis aux citoyens lors de la consultation publique.

6.4.1 Les parcours

Le chemin de ceinture

La première intervention du réseau de circulation «douce» de la montagne propose l'aménagement d'un «chemin de ceinture» à la périphérie du parc.

Ce chemin prolonge en quelque sorte le chemin Olmsted situé dans le parc du Mont-Royal. À partir du lacet du che-

min Olmsted qui longe la voie Camillien-Houde, son tracé mettrait à contribution la municipalité d'Outremont, les cimetières Mont-Royal et Notre-Dame-des-Neiges et l'Université de Montréal.

Par la suite, il emprunterait en partie le chemin Remembrance et longerait le chemin de la Côte-des-Neiges pour rejoindre le chemin Olmsted dans le secteur du lac aux Castors.

Accès nord - Lien nord-sud

L'ouverture et l'aménagement du flanc nord du mont Royal offrent un nouveau potentiel d'accès à la montagne. En effet, dans l'axe de la rue Vincent-d'Indy, sur le site de

l'ancienne pente de ski de l'Université de Montréal, il serait possible d'aménager un accès à ce secteur et dans son prolongement, un lien qui permettrait de rejoindre le chemin de ceinture et de traverser la montagne pour atteindre le parc du Mont-Royal.

Pour gagner le parc, le lien transversal, orienté selon un axe nord-sud, ouvrirait à l'utilisation publique des chemins existants dans les cimetières. Ce parcours serait balisé de manière à respecter le caractère sacré des lieux.

Cet axe nord-sud concrétise l'itinéraire reliant la station de métro Édouard-Montpetit à la station Peel, ainsi que les

campus des deux grandes institutions d'enseignement montréalaises: l'Université de Montréal et l'Université McGill.

6.4.2 La mise en valeur du flanc nord

Ce secteur de 25 hectares est le dernier grand espace sur toute la montagne dont l'affectation reste imprécise et modifiable et qui comporte un fort potentiel d'aménagement.

Chevauchant les municipalités de Montréal et d'Outremont, il présente certaines caractéristiques, dont une dénivellation moyenne de 85 mètres, l'existence de secteurs boisés présentant un intérêt écologique et éducatif élevé, ainsi que des zones très perturbées. Il offre des vues remarquables sur la ville et la région et il est desservi par la station de métro Édouard-Montpetit ainsi que par des stationnements situés à proximité, sur le campus de l'Université de Montréal.

La mise en valeur du flanc nord de la montagne doit tenir compte des potentiels de ce site, assurer la conservation et la restauration des boisés existants, le réaménagement des zones perturbées, et favoriser l'utilisation éducative et récréative du secteur en mettant à profit le relief et les vues offer-

tes par ce site, en permettant par exemple, des activités légères d'apprentissage du ski qui ne nécessiteraient aucun aménagement additionnel.

Pour réaliser ce potentiel d'aménagement et s'assurer de sa compatibilité avec son contexte institutionnel ou résidentiel, la mise en valeur du flanc nord devra s'appuyer sur une étroite collaboration entre l'Université de Montréal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, la Ville d'Outremont, la Ville de Montréal et la Communauté urbaine de Montréal (CUM), qui est plus particulièrement associée au dossier d'acquisition d'un important boisé de neuf hectares situé à Outremont et appartenant au cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

6.4.3 La mise en valeur du flanc est

Dans le but d'améliorer l'interface entre la ville et le parc et d'ajuster les orientations de développement de l'Hôpital Royal-Victoria et de l'Université McGill à ce plan, le projet de mise en valeur du flanc est propose d'ouvrir au public les domaines de ces institutions pour faciliter leur intégration à leur environnement urbain, ainsi que pour contribuer à valoriser la qualité de leurs paysages.

En ce qui concerne le réaménagement du secteur sportif de l'Université McGill, le projet résultant des pourparlers entre la Ville et l'Université comprend une utilisation partagée du complexe et des terrains sportifs, leur meilleure intégration au contexte de la montagne, des interventions de restauration du milieu forestier touché par la construction et la prise en compte de l'approche olmstedienne dans les futurs aménagements paysagers.

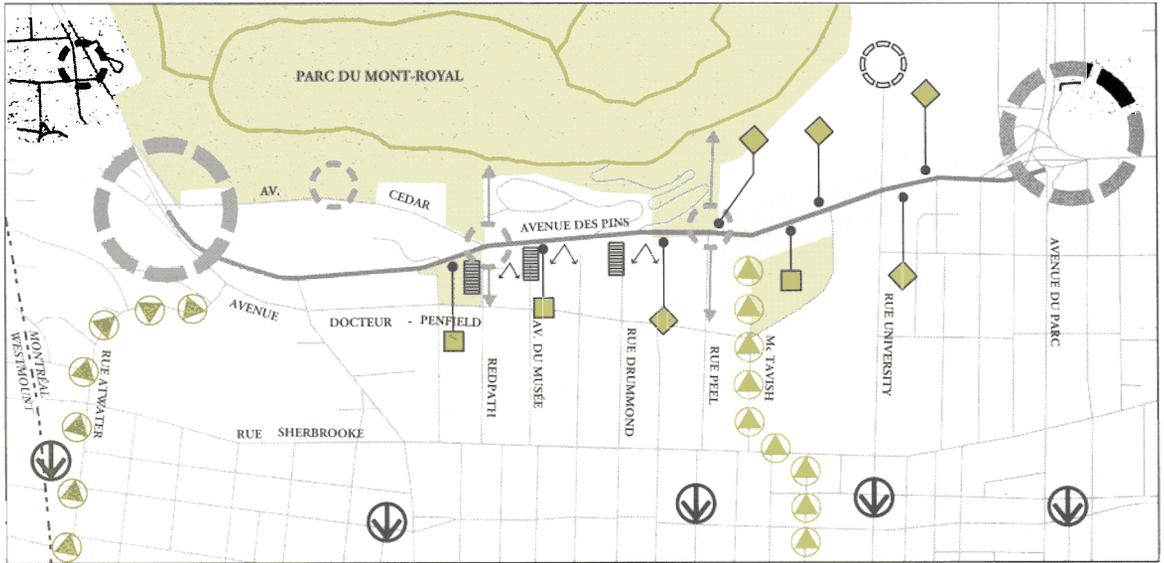
Dans le cas de l'Hôpital Royal-Victoria, l'objectif du Plan de mise en valeur est d'améliorer les relations entre l'hôpital et le parc en aménageant un accès piétonnier vers la montagne dans le prolongement de la rue Université, en préservant le boisé adjacent au parc et en concluant une entente sur l'utilisation partagée de l'extrémité nord du stationnement de l'hôpital.

6.5 Les voies bordant le mont Royal

Pour favoriser une meilleure interface entre la montagne et les quartiers adjacents, le concept de mise en valeur propose le réaménagement des grandes voies de circulation périphériques.

Plan 6 : Avenue des Pins

-  Accès principal à réaménager
-  Accès secondaire à réaménager
-  Accès secondaire proposé
-  Amélioration des accès parc-ville



-  Lien du réseau vert projeté
-  Vue panoramique sur la ville
-  Territoire du parc du Mont-Royal
-  Escalier
-  Zone d'intérêt majeur
-  Élément patrimonial de conservation prioritaire :
-  Public
-  Institutionnel

Les critères retenus pour le réaménagement de ces voies sont l'amélioration de la qualité et des conditions d'accès pour les piétons et cyclistes, la volonté de favoriser le transport en commun tout en respectant les exigences actuelles et projetées de la circulation véhiculaire, la recherche de solutions pour faciliter l'établissement de liens avec le centre-ville, l'harmonisation avec les qualités esthétiques de la montagne et enfin, les priorités d'intervention.

Le Plan de mise en valeur propose en conséquence de réaménager les voies suivantes:

L'avenue du Parc:
réaménagement paysager d'ensemble comprenant des alignements d'arbres de même que le réaménagement et la plantation du terre-plein central;

amélioration des traverses piétonnes au niveau de l'avenue Mont-Royal, de la rue Rachel et de l'avenue Duluth;
restauration du monument Sir Georges-Étienne-Cartier et de ses abords;

L'échangeur du Parc - des Pins:
reconfiguration de l'échangeur en vue d'une meilleure intégration à son contexte urbain et d'une meilleure accessibilité au mont Royal;

L'avenue des Pins:
réaménagement de l'avenue en accord avec son rôle de ceinture sud du mont Royal;
mise en valeur de ses qualités d'artère panoramique;

mise en valeur du patrimoine bâti et restauration des éléments d'art décoratif, murets, clôtures de fer forgé, portes;
amélioration de la relation entre les flancs de la montagne (boisés, affleurements rocheux) et l'avenue;



amélioration des qualités d'usage de l'avenue pour les piétons;
amélioration des liens avec la ville par les esca-

Vue vers la montagne dans l'axe de la rue Duluth.

liers Redpath (déjà restauré), du Musée et Drummond;
amélioration de la signalisation des accès au parc du Mont-Royal par l'avenue des Pins;

le chemin de la Côte-des-Neiges:

aménagement paysager, plantation d'arbres;
amélioration de la signalisation d'accès au mont Royal;
amélioration de la desserte des transports en commun;

L'échangeur Côte-des-Neiges - Remembrance:

reconfiguration de l'échangeur en vue d'une meilleure intégration urbaine et d'une meilleure accessibilité au mont Royal.

L'accessibilité au mont Royal comprend aussi des aménagements semblables sur d'autres voies d'accès tel le chemin Queen-Mary à l'ouest.

6.6 Études, expériences-pilotes et programme de suivi

6.6.1 Études de faisabilité et d'impact

Certains aménagements seront soumis à des études préalables. C'est le cas notam-



ment du sentier de la falaise qui fera l'objet d'une étude de la stabilité du sol et de son potentiel de réception d'un promontoire.

De même, la construction éventuelle d'une plate-forme d'observation dans le secteur du sommet devra faire l'objet d'une étude de faisabilité.

Des études additionnelles devront également être faites avant de statuer sur la reconfi-

guration de l'échangeur du Parc - des Pins ainsi que sur les choix d'aménagement pour le réseau véhiculaire sur la montagne.

Enfin, tout éventuel projet d'aménagement qui pourrait comporter des incertitudes en matière de conservation devra

faire l'objet d'une étude d'impact.

6.6.2 Expériences-pilotes

Le stationnement automobile contribue à compromettre l'attrait du parc et de la montagne en raison de ses conséquences sur le paysage et des superficies importantes qui lui sont consacrées. Tel qu'énoncé plus haut, la Ville entend procéder au réaménagement

La voie Camillien-Houde sera aménagée de manière à réduire la densité de la circulation de transit.

du réseau véhiculaire Camillien-Houde - chemin Remembrance en vue de réduire la présence de l'automobile et de favoriser l'utilisation de moyens de transport en commun dans le cadre d'expériences-pilotes qui seront effectuées d'abord sur la voie Camillien-Houde et par la suite, sur le chemin Remembrance. Celles-ci permettront de procéder à une meilleure évaluation du rythme des modifications à apporter.

Les expériences sur la voie Camillien-Houde porteront sur le transport en commun, la réduction des espaces de stationnement, et celle des heures d'accessibilité de la voie aux automobiles.

Dans le cas du transport en commun, des ententes auront à être prises avec la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) pour développer de nouvelles lignes permettant d'accéder plus facilement au mont Royal.

La réduction des espaces de stationnement sera faite d'une part, en fonction du succès de l'utilisation des moyens de transport collectif et d'autre part, de la possibilité d'ouvrir au public des stationnements en périphérie du parc tels ceux de certaines institutions.

Enfin, la fermeture, par exemple durant certaines heures de fins de semaine ou de jours fériés, du réseau véhiculaire à la circulation de transit, à l'exception des véhicules d'urgence et des autobus, permettra de procéder à une évaluation progressive des changements de comportement des visiteurs, d'intégrer ces changements et éventuellement d'étendre les heures de fermeture à des périodes plus longues.

Les expériences concernant le chemin Remembrance seront faites ultérieurement et porteront sur le transport en commun et la possibilité de fermer la chaussée sud à la circulation automobile. Enfin, il convient de souligner que le réaménagement des voies Camillien-Houde et Remembrance sera tributaire des travaux de reconfiguration de l'échangeur du Parc - des Pins puisque durant les travaux de réfection de ce dernier, il importera de maintenir un réseau temporaire de circulation à travers la montagne pour assurer un lien efficace entre l'est et l'ouest de ce secteur de la ville.

6.6.3 Programme de suivi

En plus des études d'impact et des expériences-pilotes, les interventions dans le

parc du Mont-Royal reliées à l'utilisation du site, au drainage, au contrôle de l'érosion et au couvert forestier feront l'objet d'un programme de suivi et d'évaluation périodique des résultats.

6.7 Mesures de contrôle du développement urbain

Le concept des trois sommets nécessite que les projets de développement réalisables sur le territoire de la montagne et son milieu périphérique - qu'il s'agisse d'aménagements ou de constructions - doivent s'harmoniser avec le principe général de conservation de la montagne et de sa mise en valeur.

La gestion du développement du milieu urbain de la montagne incombe à chacune des trois municipalités mais doit s'accomplir dans l'esprit du concept des trois sommets.

6.7.1 Le cas montréalais

Dans le cas du milieu urbain montréalais, les mesures d'urbanisme et de contrôle du développement doivent pour suivre deux objectifs:

assurer la conservation et la mise en valeur du pay-



L'Hôtel-Dieu est l'une des institutions situées dans le site du patrimoine.

sage naturel et architectural de la montagne, en s'inspirant particulièrement du projet d'Olmsted;

protéger la fonction de belvédère naturel de même que la présence symbolique du mont Royal dans le paysage urbain montréalais.

Les dispositions d'urbanisme retenues dans le cadre du Plan de mise en valeur du mont Royal sont intégrées aux plans directeurs des arrondissements attenants.

Le Plan directeur d'aménagement et de développement de l'arrondissement Ville-Marie ainsi que les plans directeurs des arrondissements Plateau-Mont-Royal -

Centre-Sud et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce incluent des dispositions visant à concrétiser ces deux objectifs.

De plus, la réglementation de zonage de l'arrondissement Ville-Marie contiendra des mesures assurant que le respect de ce paysage soit pris en compte dans les projets de développement et confirmera le maintien des liens entre la montagne et la ville.

Le site du patrimoine

Une étape importante a été franchie en 1987 à l'occasion de la constitution du «Site du patrimoine du Mont-Royal» selon les pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4).

Depuis, pour faire suite aux recommandations du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels (CCMPBC), la Ville de Montréal a entrepris de se doter d'un outil qui facilitera l'évaluation des interventions effectuées dans le site du patrimoine.

La Ville de Montréal a pour intention d'élaborer des principes généraux et des critères d'insertion, de restauration et de modification, applicables aux différents secteurs du site du patrimoine, y compris les grandes propriétés institutionnelles.

Une fois ces principes et critères définis, la Ville de Montréal entreprendra un programme de sensibilisation et d'information des propriétaires qui leur permettra de mieux comprendre la qualité du paysage architectural de leur milieu et les moyens à mettre en oeuvre pour la préserver.

Enfin, en ce qui a trait aux institutions, le Plan de mise en valeur propose que soit atteint un équilibre entre le renforcement des mesures de contrôle du développement et la concertation pour assurer la pleine mise en valeur des attraits des domaines institutionnels.

La protection des liens visuels entre la ville et la montagne

Le Plan directeur d'aménagement et de développement de l'arrondissement Ville-Marie limite la hauteur maximale des futurs édifices à l'altitude de la montagne, concentre dans un périmètre précis les édifices les plus élevés et impose des hauteurs relativement restreintes au nord de la rue Sherbrooke afin de maintenir la visibilité du mont Royal dans la silhouette de Montréal.

ment des nouvelles constructions.

Les vues à partir de la montagne

Les vues du haut de la montagne, qu'elles soient à partir du belvédère de Westmount, de l'éventuel belvédère du flanc nord, du belvédère Camillien-Houde ou du futur sentier de la falaise, sont peu susceptibles d'être modifiées par le développement urbain.

Par contre, le paysage visible à partir du belvédère du

ne de percées visuelles résiduelles.

Toutefois, au fur et à mesure de la densification du centre-ville, la possibilité de voir le fleuve sera compromise. Le maintien systématique de ces percées visuelles sur le fleuve aurait imposé des contraintes majeures sur la hauteur des bâtiments de plusieurs îlots urbains.

Les vues intérieures de la montagne

Depuis l'un des trois sommets vers les deux autres, les vues intérieures de la montagne doivent être protégées non seulement contre la construction de nouveaux édifices, mais également contre les modifications à la topographie ou la destruction du couvert végétal. L'Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal fournit un cadre favorisant l'atteinte de cet objectif.

6.7.2 Une approche concertée avec les institutions

Les institutions, les propriétaires privés et les municipalités participent tous à la qualité des paysages de la montagne, notamment en préservant des espaces verts, des boisés et des éléments du patrimoine bâti situés sur leur do-



La densification du centre-ville compromet la vue vers le fleuve à partir du belvédère du grand chalet.

Les vues vers la montagne

Le Plan directeur de l'arrondissement Ville-Marie prévoit la protection et la mise en valeur des vues vers la montagne à partir de lieux publics fréquentés, de la berge de l'île Sainte-Hélène, en évitant les constructions dans certains axes et en contrôlant l'aligne-

grand chalet risque d'être modifié plus rapidement et ce, en raison de la dynamique de développement du centre-ville. À cet endroit, il est encore possible de percevoir le fleuve de façon discontinue, à travers le centre-ville (du pont Jacques-Cartier au pont Champlain), grâce à une dizai-

main. De surcroît, parce qu'elles exercent des fonctions importantes qui ont contribué à produire la valeur culturelle de la montagne, les grandes institutions peuvent aider à accroître les possibilités d'ouverture de la montagne aux Montréalais.

Dans le but d'assurer un développement des institutions respectueux du Plan de mise en valeur du mont Royal et d'étendre certaines formes d'utilisation publique à l'extérieur des limites du parc par l'ouverture des terrains institutionnels, la Ville de Montréal considère qu'il est essentiel de dépasser le strict cadre des contrôles ponctuels et de négocier des programmes globaux de développement.

Ces programmes détermineront les conditions de développement des institutions tout en précisant les modalités de mise en valeur de leurs domaines, en conformité avec l'orientation prioritaire de la conservation des caractères propres du paysage naturel et architectural de la montagne et du respect de sa dimension patrimoniale.

Ils constituent des règlements de zonage spécifiques aux propriétaires institutionnels et pourraient, à titre d'exemple, comprendre des

plans d'aménagement quinquennaux qui, à plus long terme, préciseraient certains aspects de développement et des modalités du partenariat, tels la participation de chaque partie à la mise en valeur de la ressource concernée ou le zonage permettant des usages institutionnels.

Il y a enfin lieu d'approfondir les échanges avec chacune des institutions sises dans les limites du Site du patrimoine du Mont-Royal afin:

d'harmoniser leurs plans de développement et d'aménagement respectifs compte tenu des objectifs collectifs de conservation et de mise en valeur du mont Royal;

d'intégrer les résultats de cette approche concertée avec les institutions aux plans directeurs d'arrondissement de la Ville de Montréal.

6.8 Statut juridique

Le mont Royal en tant que patrimoine culturel demande que soit étudiée la possibilité de lui voir conférer un statut juridique propre. Sa reconnaissance législative grâce à un statut spécial assurerait la conservation de ses ressources natu-

relles et culturelles et garantirait l'épanouissement de ses vocations. Ce statut doit prendre en compte la diversité des richesses du mont Royal, permettre la coordination entre les différentes municipalités et les partenaires ainsi que la représentation de la population.

Il pourrait revêtir plusieurs formes. Par exemple, il pourrait être issu d'une loi spéciale, ou de règlements municipaux, être atteint à travers la loi sur les biens culturels, ou consister en la reconnaissance par la CUM du mont Royal comme parc régional.

Dans tous les cas, il faudra examiner conjointement:

l'assise juridique qui permettra de consacrer légalement le mont Royal comme patrimoine culturel et naturel intégré à un milieu urbain qui répondra aux vocations de conservation, d'éducation et de tourisme;

la définition des composantes de cet encadrement législatif, des pouvoirs accordés et de l'étendue du territoire couvert par cette loi;

les procédures à suivre pour la création de cette nouvelle entité.

Dans un premier temps, ces démarches devraient être conduites dans le cadre des séances de travail du Comité de concertation intérimaire (CCI) et devraient regrouper la Communauté urbaine de Montréal (CUM) et certains ministères du gouvernement du Québec.

6.9 Propositions en matière de gestion du mont Royal

6.9.1 Un nouvel organisme de gestion

La nature de cet organisme reste à déterminer. Il serait possible d'opter pour une structure légère, sous la forme d'un comité permanent qui prendrait le relais de l'actuel CCI. Sa tâche serait par exemple d'inciter les municipalités à conférer un statut particulier à leur portion du territoire et donc à exercer sur leurs territoires respectifs leurs obligations de contrôle, éventuellement dans le cadre de l'application de la loi sur les biens culturels, à harmoniser leurs politiques de conservation et de développement, etc. Une telle structure s'appuierait sur la volonté de coopération de tous les partenaires, sur lesquels elle exercerait une influence soutenue sans disposer de moyens directs de coercition ou de décision.

Il serait également possible d'envisager la création d'un organisme supra-municipal doté d'un pouvoir de décision, qui se constituerait en corporation habilitée à solliciter, recevoir et gérer des fonds, et qui serait alors en mesure de se poser en interlocuteur unique du gouvernement du Québec et d'éventuels organismes privés pour le financement des projets de mise en valeur.

Ou encore, cet organisme pourrait avoir une structure de régie. Tout organisme devra refléter les représentations du CCI, auquel pourront s'ajouter, selon le cas, un comité d'experts composé de personnalités extérieures ou des comités ad hoc, etc.

6.9.2 Sa mission

Elle serait d'assurer:

- la conformité des actions de chaque partenaire sur son territoire avec le contenu et les orientations du Plan de mise en valeur du mont Royal qui resterait le document de référence pour tous les partenaires, pour toutes les interventions. En d'autres termes, cet organisme préserve les orientations de mise en valeur du mont Royal et exerce sa vigilance à ce titre;

- l'harmonisation des politiques de conservation, de mise en valeur, de développement et de gestion des territoires des divers propriétaires de la montagne;
- la dynamisation des partenaires, sous la forme d'initiatives visant à encourager les propriétaires à entreprendre des actions communes de conservation et de mise en valeur du mont Royal, mais aussi des actions ponctuelles sur leurs propres territoires, toutes actions aptes à valoriser et à soutenir les qualités patrimoniales de la montagne et donc à créer des phénomènes de synergie entre elles;
- la stabilité de la gestion et la pérennité des orientations d'action.

6.10 Le financement des projets

Le projet de mise en valeur du mont Royal est ambitieux et fondamental. Parce qu'il concerne de nombreux partenaires et que son importance est régionale, son financement doit être l'occasion d'associer ses partenaires, soit les institutions, les municipalités, les secteurs associatifs et

privés et la Communauté urbaine de Montréal (CUM). Il doit aussi fournir l'occasion d'associer les divers ministères du gouvernement du Québec au financement des projets prioritaires de restauration. L'harmonisation des contributions de ces diverses sources de financement traduira alors la réalité du concept des trois sommets et le statut de patrimoine culturel du mont Royal.





La mise en oeuvre du plan d'action

7.1 Le rôle de la Ville de Montréal

La Ville de Montréal, initiatrice du projet de mise en valeur du mont Royal, en est le plus grand propriétaire et détient actuellement, à ce double titre, les plus grandes responsabilités. Celles-ci pourraient cependant évoluer en fonction de la nature de la future structure de gestion du mont Royal.

Ces responsabilités s'exercent actuellement à propos:

du parc du Mont-Royal;
du site du patrimoine;
des abords de la montagne.

Le parc du Mont-Royal

En vertu de l'article 5.3 de l'Accord de collaboration et suite aux résultats de la consultation publique, la mise en oeuvre du Plan de mise en valeur du mont Royal prévoit le réaménagement du parc du Mont-Royal et la définition des rôles d'une structure de gestion spécifique et intégrée pour celui-ci.

La création du poste d'administrateur, en 1987, a constitué un premier pas vers cette consolidation. Elle devra être suivie par la création d'une en-

tité administrative unique pour la gestion du parc du Mont-Royal à laquelle on accorderait un statut et les ressources humaines et budgétaires requises pour améliorer la coordination entre les intervenants associés à la gestion du parc, accroître l'efficacité de la gestion des activités et des immeubles, ainsi que l'entretien et les services à la population liés au loisir et à l'éducation.

Les abords du parc du Mont-Royal et le Site du patrimoine

À l'extérieur du parc, le Plan de mise en valeur vise, sous réserve d'entente avec les différents propriétaires concernés, à mettre en valeur ces propriétés, soit par certains aménagements, par des propositions relatives à la mise en valeur du Site du patrimoine du Mont-Royal ou par des mesures d'urbanisme.

La stratégie d'action pour assurer la valorisation de ce territoire doit être d'abord centrée sur le processus de concertation, mais aussi sur des mesures de contrôle du développement qui permettraient de favoriser des programmes de développement.

Il faut donc, en résumé:

relancer les discussions avec les partenaires institutionnels pour:

redéfinir les éléments de discussion;
établir un ordre de priorité des interventions;
développer des modèles de programmes qui détermineront les conditions de développement des institutions;

- 2- coordonner la gestion municipale de ces dossiers;
- 3- améliorer les mécanismes de fonctionnement du site du patrimoine, en particulier en ce qui a trait aux éléments naturels et paysagers.

7.2 Programmation des interventions

7.2.1 Les critères de priorité

Ils découlent des études déjà mentionnées et ont fait l'objet de débats lors des audiences publiques. Leur application dicte l'ordre sui-



vant des domaines d'intervention.

Dans le parc du Mont-Royal

La restauration et la conservation du milieu naturel

Ce critère se voit accorder la primauté. Il s'applique dès à présent sur le territoire mont-



Le réaménagement des escaliers permettra d'améliorer l'accès au mont Royal.

réalais et doit fournir la base des actions concertées qui doivent être entreprises à l'extérieur de ce dernier.

La restauration du milieu naturel doit devenir l'occasion de reprendre comme base de travail les zones naturelles identifiées dans le plan du parc conçu par Frederick Law Olmsted et celle d'établir la

possibilité de les constituer en référence pour le réaménagement futur du parc.

Renforcement des points d'intérêt du parc

Ce critère respecte la vocation du parc comme espace très fréquenté et son application doit contribuer à assurer la compatibilité entre cette vocation et la priorité des actions de conservation. Il oriente des actions telles la réfection des belvédères, en particulier celui du grand chalet, le réaménagement des points d'intérêt existants tels les abords de la croix et le développement des nouveaux points d'intérêt. Il comprend également la restauration des sculptures dans le parc.

Le système de circulation interne

Il s'appuie sur la nécessité de réévaluer le système existant afin de réaliser la compatibilité entre la conservation et les usages publics du parc. Il conduit au réaménagement des voies principales traversant le parc.

À l'échelle de la montagne

Réalisation d'un nouveau système de circulation

Le critère de compatibilité entre la conservation et les usages publics doit aussi s'ap-

pliquer au niveau de la montagne tout entière. Il conduit à l'aménagement du chemin de ceinture et au développement d'itinéraires de découverte sur les propriétés des grandes institutions.

Réaménagement des accès

Il conduit à accorder la priorité au réaménagement des escaliers Trafalgar, Drummond et du Musée, et à adapter la configuration des stationnements institutionnels en vue de leur utilisation publique.

Mise en valeur du patrimoine artistique et architectural existant

L'application de ce critère conduit à engager une campagne de sensibilisation des propriétaires et des usagers de la montagne afin que soient restaurés et respectés, par exemple, les édifices patrimoniaux de la montagne.

Les abords de la montagne

Réaménagement des voies périphériques

Ce critère traduit la nécessité d'améliorer les liens à la fois fonctionnels et esthétiques de la montagne avec la ville, et concerne le réaménagement de certaines avenues et la reconfiguration des infrastructures dont la vie utile est achevée.

7.2.2 Les paramètres d'intervention

Plusieurs éléments importants sont susceptibles de modifier l'échéancier de réalisation des projets. Ce sont :

la durée de la phase d'élaboration et de coordination des projets dans le cas où des études d'impact sont nécessaires;

les contraintes techniques, l'interdépendance de certains projets, les contraintes de réalisation. Par exemple, le système d'évacuation des eaux de surface du parc doit être programmé selon des phases qui vont du sommet de la montagne vers sa base;

les ressources financières disponibles: budget de fonctionnement et budget d'immobilisations, négociations possibles de financement privé, financement provenant du gouvernement du Québec, contraintes budgétaires conjoncturelles.

7.2.3 Les projets réalisés

Le mont Royal a déjà fait l'objet de travaux importants qui représentent plus de 7 millions de dollars investis entre 1990 et 1991.

Les travaux réalisés suivent l'ordre de priorité établi au cours de l'exercice de planification de la mise en valeur du mont Royal et concernent:

Dans le parc du Mont-Royal travaux sylvicoles (secteur du sommet);

travaux de canalisation des eaux (secteur du sommet et de l'escarpement);

le réaménagement du chemin Olmsted;

le réaménagement du belvédère du grand chalet;

la restauration du grand chalet;

la restauration de la croix et dans une première phase, les travaux de réaménagement de ses abords;

le réaménagement des trottoirs devant le monument Sir Georges-Étienne Cartier;

le renforcement des murs de soutènement de la voie Camillien-Houde;

la réfection et l'amélioration des terrains de sports (soccer, tennis, piste cyclable) du parc Jeanne-Mance.

Aux abords de la montagne la réfection de l'escalier Redpath au sud de l'avenue des Pins.

7.2.4 Les projets en cours

Les projets programmés pour l'année 1992 se répartissent de la manière suivante:

Dans le parc du Mont-Royal contrôle de l'érosion et consolidation du sommet et de l'escarpement;

poursuite du réaménagement des abords du grand chalet;

la poursuite des travaux de réaménagement du chemin Olmsted;

études préparatoires à la réfection de l'escalier Trafalgar.

Aux abords de la montagne études préparatoires à la réfection des escaliers Drummond et du Musée.

7.2.5 Les projets prévus au PTI 1993-1995

Les projets prévus sont:

Dans le parc du Mont-Royal

la poursuite, en 1993, des travaux de renaturalisation du sommet entrepris en 1991;

la réfection de l'entrée Peel et des escaliers Drummond et du Musée;

la réfection de l'escalier du belvédère Camillien-Houde.

Aux abords de la montagne

l'avant-projet de réfection de l'avenue des Pins, amorcé en 1992, sera poursuivi en 1993 compte tenu de son rôle de ceinture du mont Royal, de son potentiel de parcours panoramique, de sa place dans le site du patrimoine et de l'état de délabrement des trottoirs et de la chaussée;

les projets de réfection des escaliers Drummond et du Musée;

le projet de traitement du côté nord de l'avenue Cedar.



Conclusion

Le Plan de mise en valeur du mont Royal est le fruit d'une importante réflexion collective concernant l'avenir de la montagne, dont la Ville de Montréal a assumé l'initiative et la conduite.

Après les études qui ont cerné les potentiels et les enjeux d'aménagement de la montagne et la consultation publique de 1990, une série d'actions sont venues traduire la volonté de s'engager dans une nouvelle phase, avec notamment la constitution du Site du patrimoine du mont Royal, la signature de l'Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal, la ratification d'une entente de service entre la Ville de Montréal et le Centre de la montagne et enfin, la création de la Fondation du Mont-Royal.

Le Plan de mise en valeur du mont Royal confirme le partenariat, la conservation et la valorisation, le tout traduit par le concept des trois sommets comme le fondement du projet du mont Royal. Il prend le relais des démarches et des interventions entreprises jusqu'ici et se constitue en référence pour la mise en oeuvre du plan d'action pour la mon-

tagne. Des efforts soutenus devront être faits par tous, propriétaires, municipalités et citoyens pour que la dynamique du partenariat se poursuive et se traduise en particulier par l'attribution d'un statut propre à la montagne et la création d'un organisme nouveau pour sa gestion.

La Ville de Montréal a déjà engagé des travaux de restauration du milieu naturel du parc qui ont pour objectif prioritaire de contrôler la dégradation du milieu naturel. Elle prévoit consacrer près de quatre millions de dollars au cours des trois prochaines années à ces travaux. Deux millions de dollars seront attribués à d'autres travaux tels que la réfection des escaliers du flanc sud.

Cet engagement manifeste la conscience que l'Administration municipale a de l'importance des enjeux d'un tel projet, et démontre sa volonté de participer activement à la mobilisation des intervenants publics, privés et associatifs pour mener à bon terme la mise en valeur du mont Royal.

R é f é r e n c e s

BARABÉ, A.; Détermination des capacités de support dans le contexte du développement durable des espaces récréatifs en milieux naturels protégés, Thèse de doctorat, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, mai 1988.

BEAUPRÉ ET MICHAUD, ARCHITECTES; Site du patrimoine du Mont-Royal: Principes et critères de restauration, d'insertion et d'intervention, étude réalisée pour le Service de l'habitation et du développement urbain et le ministère des Affaires culturelles du Québec, Ville de Montréal, novembre 1989.

BELLMAN, D.; Un choix d'estampes documentaires de Montréal, estampes choisies par Phyllis Lambert, in Mount-Royal - Montréal, Musée McCord, Montréal, 1979.

BENOIT, M., GRATTON, R.; Le pouvoir de la montagne, Guérin Littérature, collection Pignon sur rue, n° 3, seconde édition, Montréal, 1991.

BISSON, P.-R.; Perspecti- ve sur le mont Royal, in Architecture de Paysage Canada, vol. 3, n° 4, 1977.

BODSON, G., FERRON, L.A.; Étude comparative des ci- metières Mont-Royal et Notre-Dame-des-Neiges, Mémoire, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal, décembre 1983.

BOIVIN, R., BOUCHARD, A., et al; Études des ressources écologiques du mont Royal, étude réalisée pour le Jardin botanique de Montréal, Ville de Montréal, décembre 1988.

BRUNET, J.; Monuments du mont Royal - Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, Imprimerie Alphonse Pelletier, Montréal, 1901.

BUREAU DE CONSULTA- TION DE MONTRÉAL; L'avenir de la montagne - Plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal, Rapport de consultation publique, Ville de Montréal, septembre 1990.

CENTRAL PARK CONSERVANCY; Rebuilding Central Park: A Management and Res- toration Plan, Library of Congress, n° 8571060, 1985.

CENTRE DE LA MONTAGNE INC.; Développement des acti- vités d'interprétation de la nature et d'éducation à l'environnement dans le parc du Mont-Royal, étude réalisée pour la CIDEC, Ville de Montréal, décembre 1988.

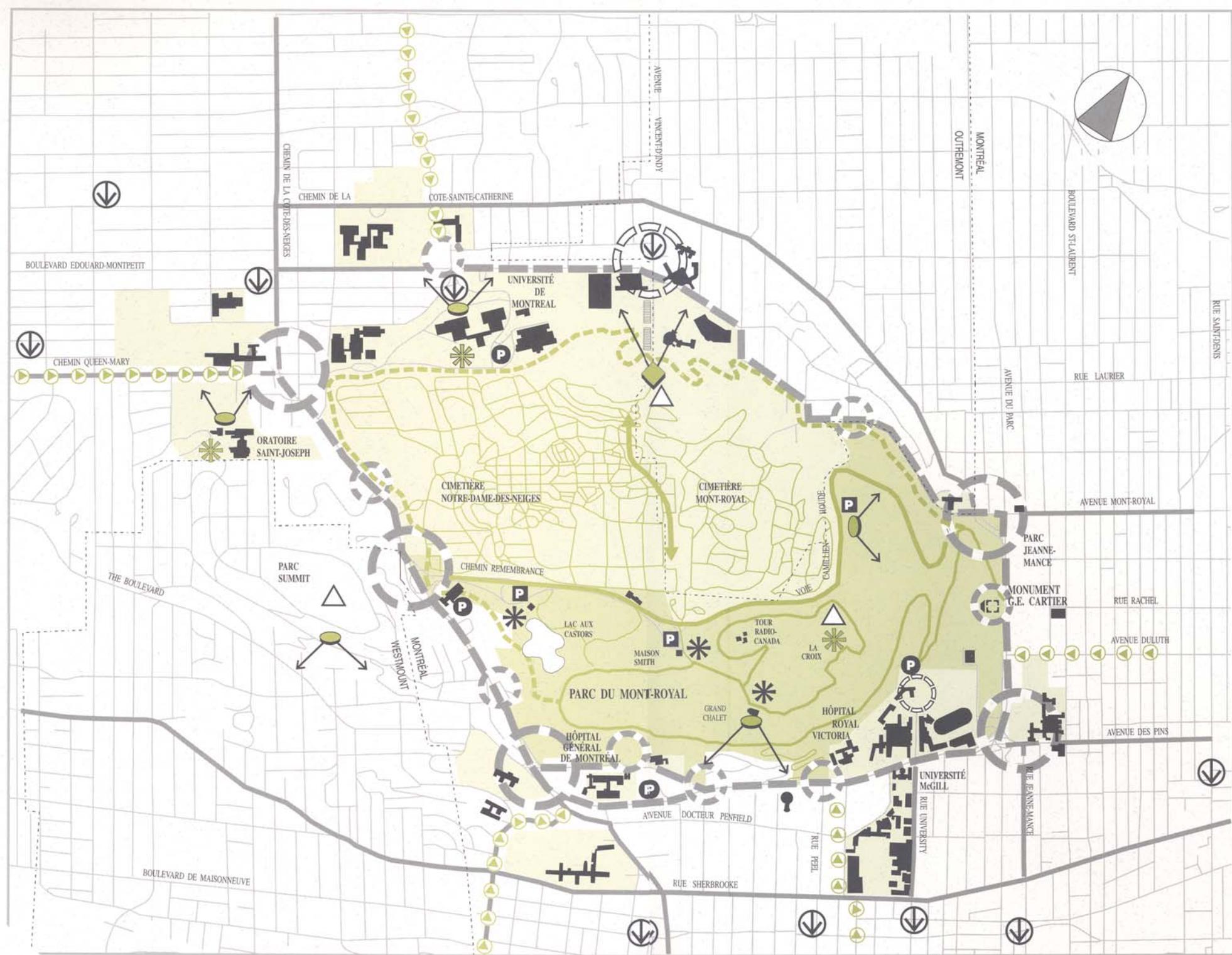
- CENTRE DE LA MONTAGNE INC.; Modèle de centre d'éducation à l'environnement dans un contexte municipal, étude réalisée pour la CIDEC, Ville de Montréal, novembre 1988.
- CENTRE D'ÉTUDES DU TOURISME; Le tourisme à Montréal: recueil de données 1980-1987, étude réalisée pour la CIDEM, Ville de Montréal, mai 1987.
- ÉCOLE D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL; Le Mont-Royal: analyse visuelle, étude réalisée pour le Service de l'habitation et du développement urbain et le Service des loisirs et du développement communautaire, Ville de Montréal, septembre 1988.
- FEIN, A.; Olmsted and the Environmental Tradition, G. Braziller, New York, 1972.
- FORTIER, M.-J.; Le parc du Mont-Royal: un idéal social de visionnaire, Architecture-Paysage, 3(4):88-42, 1980.
- GOURHAND, V.; Projet de mise en valeur du mont Royal et d'intégration en milieu urbain, Mémoire de maîtrise, Institut de géographie, Université de la Sorbonne, Paris, mars 1989.
- GROUPE D'INTERVENTION URBAINE DE MONTRÉAL; La montagne en question, vol. 1 et vol. 2, Montréal, 1988.
- GUBBAY, A.; Le fleuve et la montagne, Les livres Trillium, Montréal, 1987.
- GUBBAY, A., Hoof, S.; La petite montagne. un portrait de Westmount, Les livres Trillium, Montréal, 1979.
- HANNA, D.; Creation of an Early Victorian Suburb in Montréal, in Urban History Review, vol. IX, n° 2, octobre 1980.
- LES CONSULTANTS DÉRY ET ASSOCIÉS; État de santé d'essences cibles dans certains peuplements et plantations du parc du Mont-Royal, étude réalisée pour le Service des loisirs et du développement communautaire, Ville de Montréal, mai 1989.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES; Loi sur les biens culturels, L.R.Q., chapitre B-4, section IV, Lois refondues du Québec, Éditeur officiel du Québec, avril 1986.
- MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE; Projet de politique des parcs en milieu urbain pour la région de Montréal, Rapport principal, gouvernement du Québec, novembre 1983.
- MURRAY, A.L.; F.L. Olmsted and the Design of Mount Royal Park Montréal, in Journal of the Society of Architectural Historians, XXXI. 3, Octobre 1967.

Remerciements

**La Ville de Montréal remercie
chaleureusement toutes les
personnes et les organismes
qui ont contribué à l'élabora-
tion du Plan de mise en valeur
du mont Royal.**

Le concept des trois sommets
Principales interventions de mise en œuvre

LE CONCEPT DES TROIS SOMMET
PRINCIPALES INTERVENTIONS
DE MISE EN OEUVRE

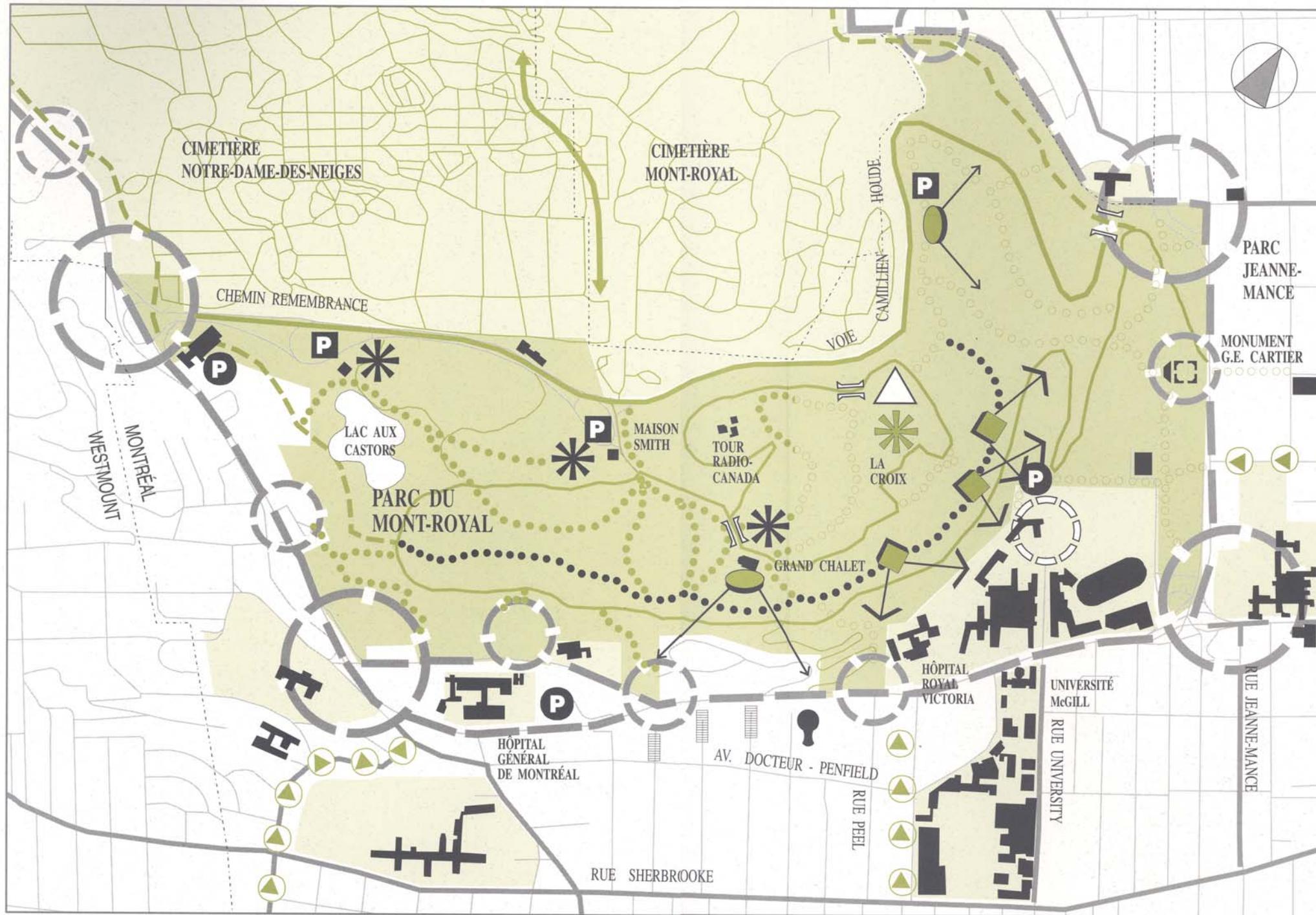


- LIMITE DE MUNICIPALITÉ
- TERRITOIRE DU PARC DU MONT-ROYAL
- TERRITOIRE INSTITUTIONNEL
- △ LES TROIS SOMMETS
- PRINCIPAUX BÂTIMENTS INSTITUTIONNELS
- ★ POINT FOCAL RÉGIONAL
- ★ PÔLE D'INTÉRÊT MAJEUR
- ↗ BELVÈDÈRE
- ↘ BELVÈDÈRE PROPOSÉ
- CHEMIN OLMSTED
- - - CHEMIN DE CEINTURE PROPOSÉ
- ↕ AXE NORD-SUD PROPOSÉ
- ACCÈS PRINCIPAL À RÉAMÉNER
- ACCÈS SECONDAIRE À RÉAMÉNER
- ACCÈS PRINCIPAL PROPOSÉ
- ACCÈS SECONDAIRE PROPOSÉ
- ▤ ESCALIER SUR RUE PROPOSÉ
- CHEMIN REMEMBRANCE VOIE CAMILLIEN-HOUDÉ
- VOIE PANORAMIQUE BORDANT LA MONTAGNE
- PRINCIPALE VOIE D'ACCÈS
- P RÉORGANISATION DU STATIONNEMENT
- P UTILISATION POTENTIELLE DU STATIONNEMENT PÉRIPHÉRIQUE
- ▲ LIEN DU RÉSEAU VERT PROJETÉ
- ⬇️ STATION DE MÉTRO

ERRATUM
 LA LÉGENDE DEVRAIT INDICUER LE « TERRITOIRE DU PARC DU MONT-ROYAL » EN VERT FONCÉ ET LE « TERRITOIRE INSTITUTIONNEL » EN VERT PÂLE.

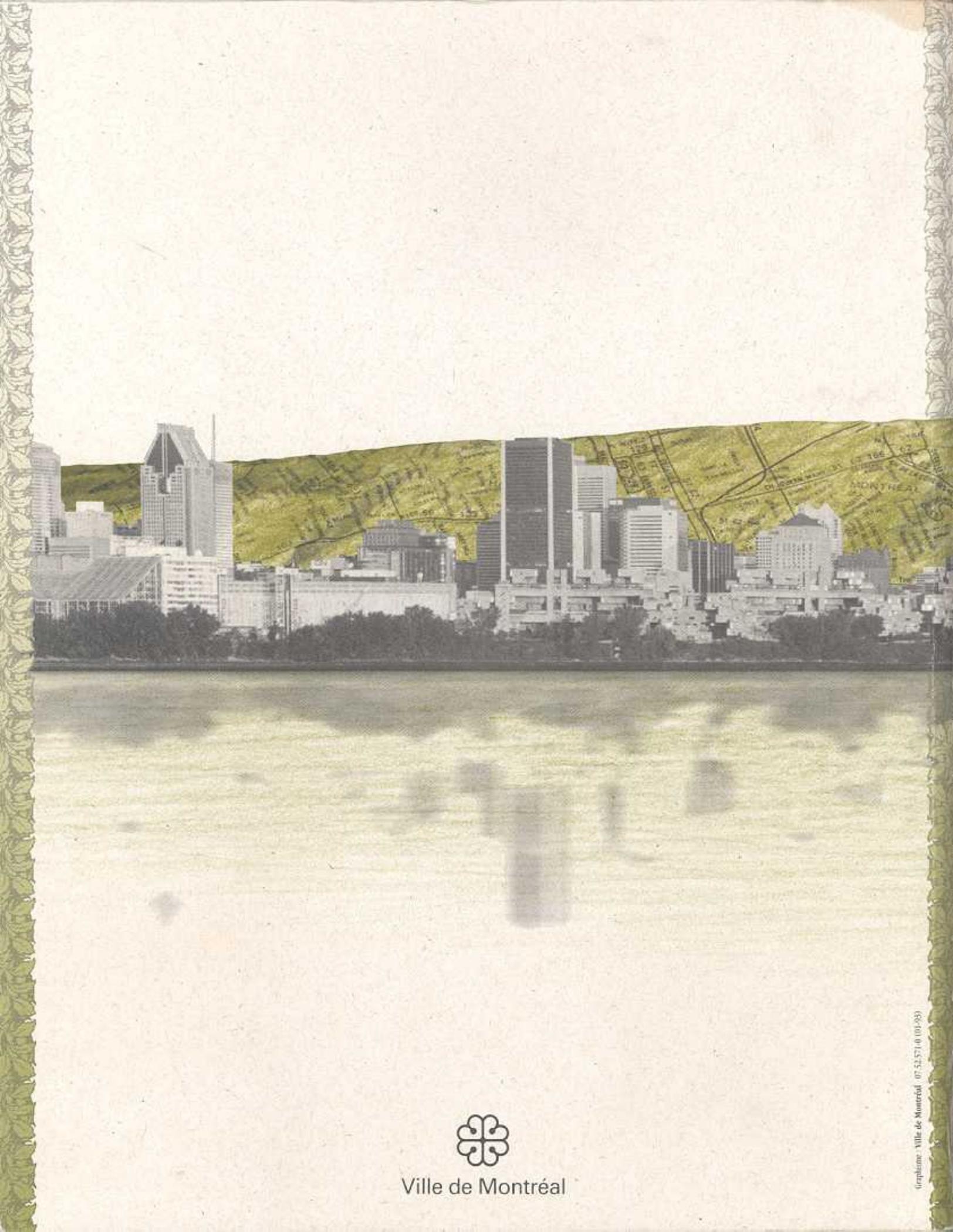
Parc du Mont-Royal
Plan de mise en valeur

**PARC DU MONT-ROYAL
PLAN DE MISE EN VALEUR**



- LIMITE DE MUNICIPALITÉ
- TERRITOIRE DU PARC DU MONT-ROYAL
- TERRITOIRE INSTITUTIONNEL
- LES TROIS SOMMETS
- PRINCIPAUX BÂTIMENTS INSTITUTIONNELS
- POINT FOCAL RÉGIONAL
- PÔLE D'INTÉRÊT MAJEUR
- BELVÈDÈRE
- BELVÈDÈRE PROPOSÉ
- CHEMIN OLMSTED
- CHEMIN DE CEINTURE PROPOSÉ
- AXE NORD-SUD PROPOSÉ
- ACCÈS PRINCIPAL À REAMÉNAGER
- ACCÈS SECONDAIRE À REAMÉNAGER
- ACCÈS PRINCIPAL PROPOSÉ
- ACCÈS SECONDAIRE PROPOSÉ
- ESCALIER SUR RUE PROPOSÉ
- CHEMIN REMEMBRANCE VOIE CAMILLIEN-HOUDE
- VOIE PANORAMIQUE BORDANT LA MONTAGNE
- PRINCIPALE VOIE D'ACCÈS
- RÉORGANISATION DU STATIONNEMENT
- UTILISATION POTENTIELLE DU STATIONNEMENT PÉRIPHÉRIQUE
- LIEN DU RÉSEAU VERT PROJETÉ
- STATION DE MÉTRO
- RÉSEAU SECONDAIRE
- SENTIER DE LA FALAISE
- PONT PIÉTONNIER

ERRATUM
LA LÉGENDE DEVRAIT INDICER LE « TERRITOIRE DU PARC DU MONT-ROYAL » EN VERT FONCÉ ET LE « TERRITOIRE INSTITUTIONNEL » EN VERT PÂLE.



Ville de Montréal